

11^e année - Nouvelle série

c.m.

revue mensuelle

N° 82

Mars 1980

Pierre Joye

Patrons de choc

Angel Enciso

**Après le départ
du
cardinal Suenens**

Jean-Maurice Rosier

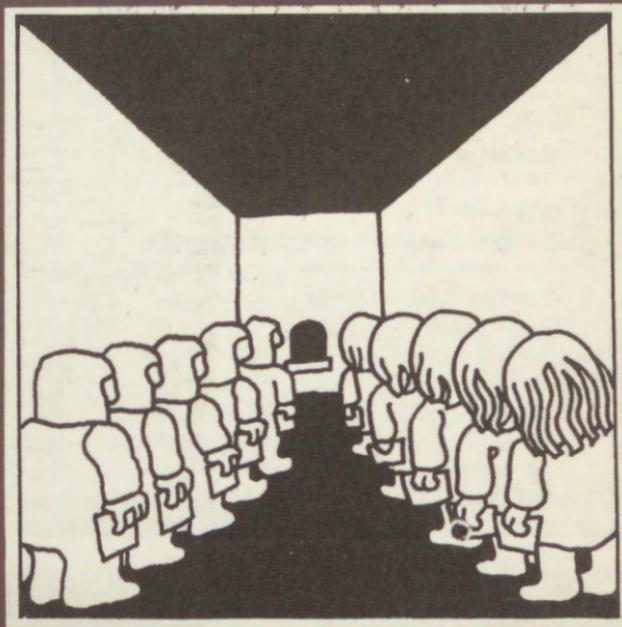
**Vous avez dit :
culture...**

Jacques Aron

**Joseph Poelaert
ou le colosse
de pierre**

Rosine Lewin

**Le chômage,
un dossier
de plus en plus
lourd**



**cahiers
marxistes**

Le P.R.L. fait de la publicité pour les Cahiers marxistes !

MM. Gol et Knoop brandissent la livraison de novembre 1974 des CM pour « prouver » qu'il y aurait un complot de gauche contre la RTBF.

Si vous voulez juger vous-même le texte incriminé, qui s'intitule « Information radiotélévisée et mouvement ouvrier », envoyez un billet de 50 F ainsi que vos nom et adresse au siège des CM, 20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles.

Sommaire

Rosine Lewin Le chômage, un dossier de plus en plus lourd	p. 1
Pierre Joye Patrons de choc	p. 12
Angel Enciso Après le départ du cardinal Suenens	p. 19
Jean-Maurice Rosier Vous avez dit : culture...	p. 27
Jacques Aron A l'occasion du centenaire de sa mort Joseph Poelaert ou le colosse de pierre	p. 35
En diagonale	p. 44
A livres ouverts	p. 45
En revues	p. 51

Dessins de Jo Dustin

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville,
Jean Terfve •

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyrès, Augustin Duchateau,
Pierre Ergo, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques
Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Van-
keerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Secrétaire de rédaction : Pierre Ergo

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Le chômage, un dossier de plus en plus lourd

Sur le caractère prioritaire de l'action contre le chômage, les gouvernements qui se succèdent depuis 1974 ont toujours été d'accord.

Le chômage augmente cependant de manière inexorable, en dépit des jeux statistiques qui tentent d'en masquer l'ampleur. Il touche environ un demi-million de personnes en Belgique en ce début de 1980 et il pourrait encore accroître sérieusement ses ravages.

Le dossier du chômage se présente-t-il pour autant de la même manière en 1980 qu'en 1976 ou en 1978 ? Nous ne le pensons pas .

Sur le plan des faits et des chiffres, l'évolution confirme des tendances très nettes depuis quelques années, par exemple l'importance du chômage des moins de 25 ans « stabilisé » autour de quelque cent mille unités (un tiers environ des chômeurs complets indemnisés) et la disproportion entre chômeurs masculins et féminins, puisque les femmes bénéficient dans ce domaine d'un rare privilège : c'est à plus de 20 % que s'établit le taux du chômage féminin par rapport à l'ensemble des assurés, tandis que ce taux est de 6,7 % pour les hommes.

Sur le plan idéologique, la campagne visant à présenter les chômeurs comme les responsables du chômage n'a pas désarmé. Elle n'a guère renouvelé ses arguments et est peut-être devenue un peu moins incisive que voici deux ou trois ans, sauf dans les milieux ouvertement de droite comme le PRL. Face à cette campagne permanente, dont il ne faut certainement pas sous-estimer l'impact, il nous semble que certains éléments du dossier deviennent moins obscurs pour l'opinion.

Première clarté (relative) : on admet plus volontiers l'idée que les chiffres fournis par l'Office national de l'emploi (ONEm) sur les chômeurs complets indemnisés donnent une mesure imparfaite du phénomène du chômage. Des journaux aussi peu centrés sur les préoccupations syndicales que « Le Soir » ou « Le Monde » ont évoqué, chacun avec son style, les mystifications opérées par « les jeux d'écriture » de l'ONEm. C'est ainsi qu'il devient de plus en plus « banal » d'acter qu'aux 314.396 chômeurs complets indemnisés, recensés par l'ONEm au 31 janvier 1980, il faut additionner d'autres « demandeurs d'emploi » — les 26.626 demandeurs d'emploi obligatoires et les 20.679 demandeurs d'emploi libres. Tout n'est pas réglé avec cette addition. Car si le programme « de résorption du chômage » lié au nom du ministre Spitaels a permis notamment de fournir du travail à des jeunes stagiaires et à des « Cadres spéciaux temporaires », ce travail est strictement limité dans le temps. Si bien que les 30.778 stagiaires et les 27.545 CST restent des chômeurs en sursis, qu'aucune statistique sérieuse du chômage ne peut escamoter. Il faut encore y ajouter les chômeurs prépensionnés qui relèvent de la Caisse des pensions, et les chômeurs remis au travail par les pouvoirs publics. Sans oublier les chômeurs partiels. Cela fait des comptes compliqués, des chiffres apparemment contradictoires, qui donnent le tournis. Mais en gros, ce tournis représente un certain progrès, puisqu'il implique un refus de s'en tenir aux données réductrices qu'affectionne le gouvernement. Encore devrait-on mieux prendre en compte les exclusions du bénéfice des allocations chômage, exclusions prononcées par l'ONEm au nombre de quelque 28.000 en 1975, et au nombre de 37.000 l'an dernier. Parmi ces exclusions, plus de 4.000 sont prononcées sur la base de l'article 143, c'est-à-dire en raison d'un chômage « anormalement long ». Qui est responsable de cette durée « anormale » ?

Deuxième clarté, relative elle aussi : la conscience qu'un certain type de modernisation de l'industrie belge a mené à une véritable hémorragie de l'emploi. Les cas du secteur textile et surtout du secteur sidérurgique ont révélé des pertes d'emplois impressionnantes en quelques années. Pour l'ensemble de l'industrie, 195.000 emplois ont été supprimés en quatre ans, le plus souvent grâce à des investissements de rationalisation largement irrigués par les deniers publics. Certes, celui qu'on appelle l'homme de la rue n'a pas ces chiffres en tête. Mais ne devient-il pas perceptible pour lui que ce n'est pas le chômeur du coin qui est responsable du massacre ?

Ajoutons dans le même ordre d'idées les leçons qui se dégagent de certains replis spectaculaires de sociétés transnationales, qui retirent leurs capitaux de chez nous pour trouver ailleurs des profits plus élevés. Les aventures de RCA à Liège et RPB à Anvers n'ont pas été oubliées. L'excellent téléfilm de M. Failevic, « Yvon Dikkebusch », relatant les déboires d'un cafetier du Nord, frappé de plein fouet par la fermeture d'une usine, et tentant de « s'expliquer » avec d'anonymes groupes financiers, peut aussi promouvoir la compréhension du problème du chômage.

De même, les récits émerveillés ou hallucinés sur les problèmes de l'informatique font bien souvent place, dans les media, à la notion de menace pour l'emploi. On commence à comprendre que s'il est possible de faire fonctionner un grand magasin avec un gérant et *une* caissière, cela signifie beaucoup de monde licencié, ou au moins, beaucoup d'emplois supprimés à terme. La même menace sur les secteurs des banques et des assurances, où l'informatique pourrait supprimer de 35 à 80 % des emplois. Dans la mesure où ces notions sont relayées par la radio-télévision, n'aident-elles pas à faire admettre l'idée capitale que le chômeur est la victime et non pas la cause de graves désordres économiques ?

Bien entendu, il reste beaucoup à faire pour que l'ensemble de l'opinion aperçoive où sont les responsables de la crise et puisse démonter les mécanismes du chômage. Un ouvrage que vient de publier l'Institut d'enquêtes sociologiques de la Katholieke Universiteit Leuven peut contribuer à éclairer un aspect important du dossier, celui des fermetures d'entreprises petites ou moyennes. Puisqu'il n'est pas encore traduit, nous avons cru bon d'en reprendre ici les données essentielles. (*)

UNE ENTREPRISE FERME, QUE DEVIENNENT LES GENS QUI Y TRAVAILLAIENT ?

« Bien qu'on voie chaque jour des entreprises fermer leurs portes et que des centaines de travailleurs perdent ainsi leur emploi, personne ne sait ce qui est arrivé à ces travailleurs quelques années plus tard. Ils peuvent avoir presté des services pendant 20, 30 ou 40 ans dans une firme, quand celle-ci ferme — on constate que le licenciement du personnel suscite autant d'émotion qu'un caillou lancé dans l'eau. »

C'est par ces mots que commencent les « Considérations liminaires » de l'ouvrage, signées du professeur Bundervoet.

Très vite, il apparaît à la lecture des interviews recueillies par une équipe de sociologues conduite par Albert Martens, que si une fermeture d'entreprise implique le licenciement d'un certain nombre de travailleurs, les conséquences de la fermeture ne se limitent pas à ce drame. D'autres entreprises vont pouvoir recruter du personnel dont le tonus revendicatif sera sensiblement « adouci ». Ce qu'on appelle élogiquement la fluidité du marché du travail en sera d'autant accrue. Une fermeture d'entreprise facilite toujours la résistance patronale à toute tentative syndicale de contrôle de l'embauche, de contrôle des licenciements, etc. Comme dit l'étude de la KUL, dans ces cas, « le jeu de l'oie peut recommencer »...

Comment cette étude a-t-elle été menée ? Il s'est agi pour l'équipe de l'Institut d'enquêtes sociologiques d'examiner en profondeur comment et pourquoi se produisent des fermetures d'entreprises, quelles sont les victimes de ces décisions. Le travail a porté sur des cas concrets et l'analyse menée à partir d'interviews de travailleurs licenciés et

(*) A. Martens, H. Swinen, M. Aerts, C. Van Raemdonck : « *Na de Bedrijfssluiting* », Sociologisch Onderzoekinstituut K.U.L. — volume 9 — 1979.

de syndicalistes. Les entreprises examinées se situent dans les sous-régions de Gand, Malines et Courtrai ; elles relèvent des secteurs textile et métallurgique et se classent parmi les petites ou moyennes entreprises (de 50 à 700 travailleurs). Dans 19 cas sur 46, c'est une faillite qui a causé la fermeture. Quelle que soit la diversité des statuts, un certain nombre de constatations sont convergentes.

C'est d'abord le coup porté à un certain rapport de forces institutionnalisé dans les relations du travail. Une fermeture d'entreprise atomise le collectif de forces ouvrières organisées et amène un certain nombre de ces forces à accepter des conditions de travail plus défavorables, voire marginales. Une fermeture d'entreprise renforce la pression patronale et entraîne un processus de dégradation des conditions d'embauche. En faisant ce constat, les auteurs de l'étude de l'Université de Leuven se défendent de toute nostalgie envers les relations de travail dans des entreprises condamnées ou marginales, car ils savent qu'on y rencontre très souvent des emplois peu enviables et de mauvaises conditions de travail. Il se fait néanmoins qu'après la fermeture, tous ceux qui étaient employés dans l'entreprise — les « privilégiés » et les autres — vont devoir vendre leur force de travail dans des conditions aggravées.

Quasi-automatiquement, de nouveaux demandeurs d'emplois vont, dans le cadre du marché sous-régional de l'emploi, s'affirmer disponibles pour prester à des salaires plus bas ou en s'imposant des déplacements plus longs. La concurrence entre demandeurs d'emplois s'aggrave donc. Et on verra des travailleurs, classés « peu productifs » (les plus âgés ou les moins bien portants par exemple), éliminés sans doute définitivement du circuit du travail. Seuls les plus jeunes et les plus qualifiés trouveront un autre emploi. Pour les autres, c'est la condamnation au chômage.

Comment s'étonner que dans ce contexte de concurrence accrue et d'isolement aggravé, la résistance ouvrière fléchisse ? Les auteurs de l'étude de la KUL montrent que de premiers coups sont portés à cette résistance par la soudaineté même de la décision de fermeture. Cette soudaineté est évidemment liée au mauvais ou au non-fonctionnement du Conseil d'entreprise, lieu théoriquement privilégié de l'information économique et sociale. De fait, il apparaît au travers des interviews que seuls quelques cadres ou employés pouvaient deviner le sérieux d'une menace. Pour l'ensemble des travailleurs, la fermeture est un choc, une surprise, un drame imprévu. Et c'est surtout vrai en cas de faillite. Le désarroi, l'amertume sont à la mesure de l'impréparation. En témoignent parmi d'autres, les confidences d'ouvriers licenciés en 1975 dans une entreprise malinoise d'automobiles : « Nous l'avons appris par le journal. J'étais stupéfait. » (chauffeur, 6 ans d'ancienneté) — « J'étais terriblement déçu. C'était une entreprise très rentable et on y travaillait ferme. C'était incompréhensible » (soudeur, 7 ans d'ancienneté). Pour les « vieux », employés parfois plus de trente ans dans la même boîte, l'horizon est bouché. « Passé quarante ans, il était devenu impossible de se recaser. J'étais tout simplement trop vieux » (monteur, depuis douze ans dans une entreprise métallurgique gantoise). « Quand on est

aussi vieille, on ne peut plus espérer trouver du boulot » (riveuse dans une firme de construction électrique de Gand).

Il se confirme d'ailleurs que les week-ends, les périodes de congé ou de chômage temporaire sont systématiquement mis à profit par le patronat pour annoncer une fermeture. Les chances de réplique collective en sont réduites d'autant.

L'effet dissolvant d'une fermeture est renforcé par le poids du chômage. Les enquêteurs de la KUL estiment à environ 40 % en moyenne les effectifs frappés par un chômage au moins provisoire. Pour de nombreux travailleurs (davantage encore pour les employés que pour les ouvriers) c'est la première fois qu'ils se trouvent sans emploi et qu'ils sont obligés de « bénéficier » d'allocations-chômage. On conçoit que cette situation ne les porte pas à une attitude offensive. Dans les meilleurs cas, ils auront droit à une prime de licenciement, qui équivaut à environ deux ou trois mois de salaire (il s'agit rarement de plus de 50.000 F). Cette « monétisation » de la perte d'emploi s'inscrit, notent les sociologues de la KUL, dans une stratégie syndicale défensive. « Puisque les organisations syndicales ne peuvent ou n'osent exiger la sécurité collective d'emploi, ils devraient au moins imposer une sécurité individuelle de revenus pour les licenciés. Or, 50.000 F à cet égard est une somme ridicule ». Aux yeux des auteurs louvanistes, le choix (dans le chef des instances syndicales) d'un service individuel aux licenciés en lieu et place d'une défense collective, ce choix est politique et est lourd de conséquences. Il nous semble que cet avis est très absolu. Y a-t-il toujours choix ?

Ainsi naît la question-clé : « est-il possible de concevoir une stratégie offensive des travailleurs contre les fermetures d'entreprises ? » Une question à laquelle les auteurs n'apportent que des éléments de réponse, et c'est normal. Leurs observations, leurs lectures les mènent en effet à une conclusion globale, prudemment formulée sous forme interrogative : pour opposer aux fermetures ponctuelles une stratégie offensive, ne faut-il pas s'inspirer de ou s'appuyer sur une contestation globale du système économique libéral ?

DÉQUALIFICATION, MARGINALITÉ, ATOMISATION

Avant d'embrayer sur cette perspective qui est normalement celle des communistes, nous voudrions souligner la gravité de la tendance à la déqualification qu'entraîne avec lui un chômage de plus en plus pesant.

Les travailleurs licenciés à la suite d'une fermeture d'entreprise sont diversement pénalisés. L'étude de la KUL indique qu'une part d'entre eux est vouée au chômage (15 % dans le textile, 6 % dans la métallurgie) ; pour ceux qui ont la chance de rester dans la production, une part devra accomplir de plus longs déplacements qu'auparavant — une autre devra accepter des emplois non qualifiés, sans responsabilité et sans espoir de promotion.

Le SETCa confirme pour sa part qu'un employé âgé mis en chômage perd presque automatiquement toute chance de reclassement. Et

« âgé », cela signifie 40 ans et plus. « La majorité des employés qui, à partir de 40 ans, tombent en chômage, restent sans emploi et la minorité qui retrouve un emploi ne retrouve quasi jamais une rémunération égale à celle qu'il a perdue. » (Congrès de Liège, février 79).

Par ailleurs, on voudrait savoir combien de jeunes acceptent un travail sous-qualifié par rapport à leur formation, à leurs diplômes — afin d'éviter une sanction de l'ONEM. Et combien de jeunes diplômés, ayant déjà acquis une qualification au travail, n'ont-ils pas accepté comme Cadre spécial temporaire, un contrat qui les disqualifie gravement ? Nous n'avons pas connaissance d'études ou d'enquêtes menées à ce sujet, encore qu'abondent des témoignages individuels de déqualification. Par contre, une enquête réalisée par G. Pichault, chercheur en sociologie à l'université de Liège, permet de voir plus concrètement ce que signifie le mot « stagiaire », en particulier pour 800 jeunes de la région liégeoise. On notera en particulier la répartition des stages très inégale entre filles et garçons. Alors que le chômage frappe beaucoup plus durement les jeunes filles et les femmes, le demandeur masculin a deux fois plus de chances qu'une demandeuse de se voir offrir un stage. De plus, les jeunes hommes sont concentrés dans l'industrie et les jeunes filles dans les services. 40 % seulement des stagiaires, dont la plupart ont poursuivi leur expérience pendant un an, ont trouvé un engagement au terme de leur stage. Cette expérience est vécue très diversement par les jeunes. Si certains se félicitent d'avoir appris beaucoup sur le plan professionnel, d'autres se plaignent d'avoir effectué un stage peu en rapport avec leurs études, et d'autres encore voient dans le stage une forme d'exploitation patronale sans plus. Cela se vérifie dans certaines entreprises privées, où la délégation syndicale ne peut ou ne veut contrôler la valeur des stages. C'est aussi vrai dans l'enseignement, où le maître de stage traite parfois le stagiaire, fût-il agrégé, comme s'il devait être formé au métier de « pion »...

Il nous faut revenir au problème des Cadres spéciaux temporaires. D'abord pour répéter que ce volet du plan Spitaels a eu deux mérites : celui de reconnaître expressément qu'il existe d'immenses besoins sociaux non couverts, celui d'offrir un ballon d'oxygène aux chômeurs. Pour redire ensuite avec force que ni l'un ni l'autre de ces mérites ne justifient que le gouvernement se borne à offrir des emplois marginaux et non durables, alors que les besoins sociaux à couvrir sont incontestés et complexes et le manque d'emplois lancinant.

Ce diagnostic est le nôtre depuis qu'a été lancé le plan Spitaels. L'application du plan montre que le diagnostic est fondé. Comment peut-on espérer résoudre les problèmes des Centres de santé mentale, des Maisons gériatriques, des centres culturels, de la RTT... avec du personnel recruté pour un an et qui doit être remplacé au moment où son intégration dans une équipe porte à peine ses fruits ? Pour le surplus, l'expérience vécue par les CST sur le terrain est souvent amère. Deux exemples. Des rencontres entre membres des Equipes populaires, engagés comme CST, ont eu lieu l'an dernier à Tournai. Il en est résulté un article où apparaît clairement que le CST est un objet de discorde entre travailleurs, qu'il est considéré souvent comme un voleur d'emploi, en tous cas comme un concurrent. Qu'il est de surcroît un

marginal dans l'entreprise et au sein de l'organisation syndicale. Au terme de cet article collectif, une interrogation fondamentale : « A la faveur de la crise, ne prépare-t-on pas pour tous les travailleurs un avenir où le chômage sera une donnée normale, où l'emploi voudra dire remise au travail temporaire sous un statut plus ou moins marginal qui sera devenu la règle ? ». (*)

Second exemple, celui du Groupe d'action des CST de Bruxelles. Ce groupe s'est d'abord fait le porte-parole de revendications immédiates, mais substantielles : des retards de paiement s'accumulaient en effet, qui rendaient le sort des CST particulièrement exaltant. Après avoir en vain publié une brochure, organisé une conférence de presse, adressé une lettre ouverte à l'ONEm, le groupe a occupé les locaux de l'ONEm le 10 décembre 1979 et a pu négocier avec un administrateur général un véritable protocole d'accord. Non seulement des mesures y sont actées pour résorber rapidement le retard de paiements, mais les responsables de l'ONEm s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer le climat au sein des divers services de placement. Il y est même proclamé que « le service de placement ne doit pas servir à sanctionner les chômeurs mais bien à les aider réellement à trouver un emploi en tenant compte de leurs intérêts (qualification acquise, salaire antérieur, expérience, ancienneté, longueur du déplacement) ». C'est un rappel qui peut servir de point d'appui pour des actions à l'avenir. Mais au delà de cette défense immédiate, le groupe d'action des CST de Bruxelles partage l'inquiétude des Equipes populaires de Tournai — et sans doute de bien d'autres CST : il entend « faire prendre conscience du danger que représente la création de travailleurs sous statut particulier. L'existence de ces travailleurs au rabais ne fait qu'accroître la division des travailleurs ». (**)

Le problème est grave. Voici presque deux ans, José de Lame observait dans les CM que le gouvernement belge se faisait le complice du patronat en créant des sous-catégories de travailleurs, que l'ONEm appliquait dans les services publics ce que l'inspection du travail déclare illégal dans le secteur privé. Les « chômeurs remis au travail » par les pouvoirs publics deviennent des « jaunes » malgré eux. Et notre collaborateur ajoutait : « En complétant aujourd'hui les cadres par voie normale d'examen au Secrétariat permanent de recrutement, nous avons tout de suite 90.000 nouveaux agents temporaires ou stagiaires qui ne feront pas de tort à leurs camarades. Nous refilons le tuyau à Guy Spitaels. Qu'il s'entende avec son collègue de la Fonction publique : à eux deux, ils réaliseront demain matin les promesses électorales d'avril 1977. »

Hélas ! Nous sommes en mars 1980, et les promesses électorales d'avril 77 sont englouties dans des oubliettes. Le morcellement des statuts — nommé, temporaire, stagiaire, CST, remis au travail, etc. — casse la solidarité des travailleurs, entretient le désarroi et la démobilité. Est-ce vraiment cela que veulent les ministres socialistes et démocrates-chrétiens embarqués sur la galère gouvernementale ?

(*) Cité du 14.7.79.

(**) *L'Offensive*, février 1980.

L'ALTERNATIVE : SATISFAIRE LES BESOINS

Plus que jamais, la vision claire d'une alternative à la politique gouvernementale de division ouvrière et d'expédients économiques constitue aujourd'hui une arme contre la démobilisation, pour l'action.

Cette alternative a été dessinée par les communistes : leur plan « *Pour cent mille emplois nouveaux en 1978* » en a été une illustration très concrète. Mais ce n'est pas leur propriété privée. Des expériences de lutte — en Wallonie, à Bruxelles, en Flandres — la rejoignent, l'amendent, l'étoffent. Ce qui importe, c'est que travailleurs et chômeurs voient qu'il est possible de s'unir pour agir. Et pour infléchir une politique économique et sociale qui, dans le moment présent, sert la grande bourgeoisie, dessert les masses populaires, aggrave la crise.

La productivité du travail en Belgique est un motif d'orgueil pour nos gouvernants. Après Leo Tindemans, il appartient à Wilfried Martens de s'en réjouir. L'accroissement est incontestable : dans l'industrie, le taux de croissance annuel de la productivité est de 5,72 % pour la période 1964-1968, de 6,6 % pour la période 1969-1973, de 7,4 % pour la période 1974-1976. Dans le même temps, la production industrielle accuse des taux de croissance plus bas, mais elle continue de croître. Ce qui fléchit par contre, c'est l'emploi. Et fléchir est un mot faible en l'occurrence puisque, répétons-le, c'est près de 200.000 emplois industriels qui ont été supprimés par la volonté patronale et avec le concours gouvernemental en quatre ans !

La seule façon de permettre à la productivité croissante du travail de ne pas entraîner forcément le chômage, c'est de rompre avec la logique du profit. C'est de consacrer une part accrue du produit national à la satisfaction des BESOINS de la population. ces besoins que le plan Spitaels reconnaît — pour aussitôt refuser d'y répondre, si ce n'est ponctuellement ou symboliquement !

Il existe à notre avis une parade efficace au chômage. Elle implique notamment :

- une meilleure répartition du travail disponible par l'application généralisée de la semaine de 36 heures AVEC EMBAUCHE COMPENSATOIRE, à commencer dans les secteurs « forts » ;

- le recrutement régulier d'agents par les pouvoirs publics ;

- la création d'emplois nouveaux grâce à l'initiative industrielle publique, liée à une réforme institutionnelle démocratique ;

- le refus de toute aide publique au secteur privé, si cette aide n'est pas subordonnée à des garanties expresses sur le maintien ou le développement de l'emploi ;

- le remplacement par des postes de travail durables et non-marginaux, des postes occupés à titre précaire par diverses catégories de chômeurs « remis au travail » ;

- la défense collective — tant syndicale que politique — des entreprises menacées de fermeture.

36 heures. Rappelons que le groupe communiste de la Chambre a déposé dès 1975 une proposition de loi tendant à généraliser la réduction du temps de travail. Elle visait à l'époque à consolider les 40 heures/semaine et à rendre possible le passage aux 36 heures. La proposition de loi n° 30 du 5 avril 1979 tend à rendre obligatoire la semaine de 36 heures dès le 1^{er} janvier 1980, « dans les secteurs des banques, des assurances, de l'énergie, de la chimie, de la sidérurgie, dans les entreprises de fabrications métalliques occupant plus de 500 travailleurs, dans les secteurs où le travail est effectué dans des conditions insalubres, dangereuses ou pénibles, ainsi que dans les services publics ». Il n'était donc pas question, pour les auteurs de la proposition, d'imposer cette mesure aux petites et moyennes entreprises. La revendication des 36 heures/semaine avec embauche compensatoire est portée par le front commun syndical. Le gouvernement se borne à indiquer comme « objectif général » les 36 heures/semaine pour fin 1981.

Grâce à une lutte exemplaire, les travailleurs des ACEC ont pu imposer l'an dernier la semaine de 37 heures 1/2, qui avait permis de supprimer le chômage partiel — puis à la fin de 1979, ils ont conquis la semaine de 36 heures, qui doit être appliquée cette année encore, en même temps que des avantages salariaux. C'est un événement social de première grandeur, à l'échelle du pays et même à l'échelle de l'Europe des Neuf. Ne prouve-t-il pas que ce moyen de combattre le chômage n'a rien d'utopique, qu'il est accessible — en dépit d'une farouche résistance patronale ? Faut-il rappeler qu'à elle seule, la réalisation de la semaine de 36 heures sans perte de salaire dans les secteurs « forts » provoquerait l'embauche en Wallonie d'au moins 16.000 travailleurs ?

Embauche de personnel dans les services publics. Le rail, la poste, la RTT, pour ne prendre que ceux-là, ont un urgent besoin de recruter des agents. Il manque 8.000 agents à la Régie des postes, près de 3.000 à LA RTT. Pourquoi embaucher des « spéciaux temporaires » alors que dans un an rien ne sera réglé ? Pourquoi tolérer le recours aux heures supplémentaires, admettre que s'accumulent les congés en souffrance, alors que l'ONEm recense plus de 300.000 chômeurs complets indemnisés ?

Les secteurs publics de la santé, de l'enseignement, de la culture sont depuis quelques années victimes de « rabotages » budgétaires. On assiste d'une part à des investissements considérables dans le réseau hospitalier — de la manière la plus anarchique qui soit — et d'autre part à des coupes sombres dans le payement de la journée d'hospitalisation. On « rationalise » le réseau scolaire en éliminant de petites écoles au profit d'établissements de type caserne. On refuse les moyens financiers nécessaires à l'application de décrets culturels — sur la lecture publique ou l'éducation permanente par exemple. De tout quoi il résulte qu'au lieu de créer de l'embauche dans ces secteurs vitaux où tant de besoins restent insatisfaits, l'emploi est encore comprimé. Ainsi que la démocratie d'ailleurs.

Construction. Personne ne conteste la vétusté de l'habitat en Wallonie. 46 % des logements datent du 19^e siècle ! Dans l'agglomération

bruxelloise, la rénovation urbaine est à l'ordre du jour. Mais ici et là, c'est au compte-goutte qu'on rajeunit ou rénove. Et pourtant ! Le congrès des ouvriers de la construction (FGTB) qui s'est tenu au début de décembre 1979, a formulé des propositions extrêmement raisonnables pour améliorer l'habitat, tout en fournissant de l'emploi. Principal client des secteurs « matériaux de construction », « verre », « bois », le secteur de la construction estime qu'un effort de rénovation doit être entrepris d'urgence et qu'il devrait porter sur les 1.400.000 logements « à problèmes » que compte le pays — les 800.000 logements classés taudis devant être démolis et remplacés. La Centrale propose un plan de rénovation en 20 ans, plan qui permettrait l'amélioration de 70.000 logements par an (alors qu'on n'atteint actuellement que le score de 8.000). Le nombre de taudis démolis chaque année devrait passer de 15 à 40.000. Ce programme permettrait la création de 16.000 emplois dans la construction et de 6.000 dans les secteurs connexes — notamment le secteur du verre. Et la Centrale du bâtiment de rappeler que la construction ou la rénovation d'un logement entraîne d'importantes recettes fiscales pour l'Etat.

Petites et moyennes entreprises. L'étude de la KUL, dont nous avons parlé plus haut, montre les conséquences désastreuses des fermetures d'entreprises. Nous voudrions ajouter que ces conséquences ne se limitent pas au personnel licencié : les commerçants du coin sont directement touchés par une fermeture d'usine, qui crée une véritable déchirure dans le tissu social. A diverses occasions, les communistes se sont efforcés d'apporter une dimension politique au combat mené par le personnel et ses délégations syndicales afin de maintenir en vie une entreprise condamnée. Ce n'est jamais par goût des canards boiteux, ou par passéisme. Mais il n'est pas admissible que des unités de production — souvent viables — soient bousillées sur décision d'une poignée de gens, alors qu'il y va de l'emploi de centaines ou de milliers de travailleurs. Il appartient certes aux syndiqués de définir leur stratégie face à ces problèmes. En tant qu'organisation politique, le PCB aide les travailleurs à organiser leur défense — par exemple au niveau des conseils communaux, des conseils provinciaux, de la presse, du Parlement, etc.

Ajoutons au chapitre des PME que si nous sommes très attentifs au fait qu'un « petit patron » peut être un patron de combat, nous ne confondons pas PME et trusts. C'est ainsi que nous réclamons une nouvelle base au calcul des charges patronales à la Sécurité sociale : le calcul se ferait en proportion directe du chiffre d'affaires et en proportion inverse des effectifs occupés.

Coût. Enfin un mot pour rappeler un argument capital : la perte pour l'Etat résultant de la mise au chômage d'un ouvrier de l'industrie est de plus de 600.000 francs par an. 55.000 emplois industriels en moins en un an, cela représente quelque 6,9 milliards de subsides supplémentaires à l'assurance chômage. Le chômage coûte très cher socialement, mais aussi financièrement à l'Etat. Les milliards engloutis par le chômage devraient être investis dans la création d'emplois.

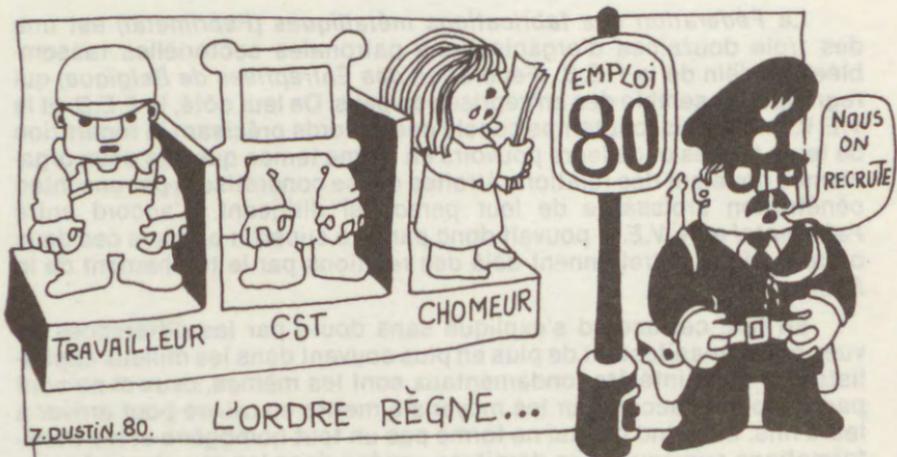
aussi financièrement à l'Etat. Les milliards engloutis par le chômage devraient être investis dans la création d'emplois.

Ces objectifs ne sont pas neufs.

Ils restent impérieusement actuels.

C'est la raison pour laquelle le Parti communiste de Belgique organise du 10 au 16 mars 1980 une *Semaine nationale d'action pour l'emploi* qui affectera des formes et suscitera des initiatives diverses selon les régions et sous-régions.

Rien ne sera terminé le 16 mars. D'autant moins que c'est aussi en mars que se jouera vraisemblablement le sort de la loi-programme, cette loi-cadre dont le Premier ministre souhaitait le vote avant la fin de 1979 mais dont seul un tronçon a été adopté (sous forme d'arrêts royaux, entre Noël et Nouvel-An). Le 7 décembre, la FGTB appelait à une grève nationale — réussie — pour les 36 heures et contre les dispositions régressives de la loi-programme. Elles sont nombreuses et graves, ces dispositions régressives. Si sous la pression gouvernementale, les amendements socialistes et démo-chrétiens devaient être retirés — si les amendements communistes étaient tous repoussés, la lutte contre le chômage et la crise sera plus encore difficile après ce vote.



Patrons de choc

Au mois de janvier, deux organisations patronales importantes, *Fabrimetal*, qui réunit les entreprises du secteur des fabrications métalliques, et le *V.E.V.* (*Vlaams Economisch Verbond*), qui regroupe les entreprises exerçant leur activité en Flandre, annoncèrent dans un communiqué commun qu'elles avaient décidé de collaborer plus étroitement. Bien que ce communiqué précisait que cette collaboration se ferait de façon pragmatique et sans dommage pour le bon fonctionnement des relations existantes avec les autres organismes représentatifs du patronat — c'est-à-dire, en premier lieu, avec la *F.E.B.* — cet accord pouvait à première vue paraître insolite.

La *Fédération des fabrications métalliques (Fabrimetal)* est une des trois douzaines d'organisations patronales sectorielles rassemblées au sein de la *F.E.B.* (*Fédération des Entreprises de Belgique*) qui regroupe l'ensemble des entreprises du pays. De leur côté, la *F.E.B.* et le *V.E.V.* ont depuis longtemps conclu des accords précisant la répartition de leurs tâches et de leurs pouvoirs en même temps que ces deux organismes nouaient des relations étroites qui se concrétisent par une inter-pénétration croissante de leur personnel dirigeant. L'accord entre *Fabrimetal* et le *V.E.V.* pouvait donc paraître superflu puisque ces deux organisations entretiennent déjà des relations par le truchement de la *F.E.B.*

En fait, cet accord s'explique sans doute par les différences de vues qui se manifestent de plus en plus souvent dans les milieux capitalistes. Si leurs intérêts fondamentaux sont les mêmes, ceux-ci ne sont pas toujours d'accord sur les moyens à mettre en œuvre pour arriver à leurs fins. Le grand capital ne forme pas un tout homogène et les transformations survenues ces dernières années dans les structures économiques du pays ont accentué ces divergences. Si les groupes industriels et financiers traditionnels dont la *Société Générale de Belgique* est l'archétype ont conservé l'essentiel de leur influence, des groupes

capitalistes flamands plus dynamiques — et souvent liés à des firmes multinationales — jouent à présent un rôle de plus en plus important, dans un pays où l'essor économique de la Flandre s'est accompagné du déclin de la Wallonie.

Si la *F.E.B.* a dans une certaine mesure tenu compte de ces transformations, elle ne fait pourtant pas toujours preuve d'autant de dynamisme que *Fabrimetal* ou le *V.E.V.* qui préconisent une politique plus musclée et reprochent par ailleurs à l'organisation patronale nationale d'avoir conservé un caractère trop unitaire, de subir surtout l'influence des groupes capitalistes traditionnels et de ne pas accorder une importance suffisante aux problèmes communautaires.

FABRIMETAL

Le secteur des fabrications métalliques occupe une place de première importance en Belgique. Il fournit près de 30 % du produit total des industries manufacturières et y occupe un quart de l'emploi total, plus de 300.000 personnes.

Si ce secteur comprend un grand nombre de petites entreprises (les trois-quarts d'entre elles occupent moins de 50 ouvriers), la plus grande partie des travailleurs sont pourtant occupés dans des entreprises d'assez grande dimension. En 1977, les quelque 1.200 entreprises affiliées à *Fabrimetal* occupaient environ 263.000 personnes (85 % de l'emploi total du secteur) mais les 150 entreprises occupant plus de 500 ouvriers employaient à elles seules près de 70 % du personnel total.

Autre caractéristique des fabrications métalliques : l'importance du capital étranger. Parmi les 1.200 firmes affiliées à *Fabrimetal*, on comptait, en 1977, 371 entreprises étrangères. A elles seules elles occupaient 163.000 personnes, 60 % du personnel total et ce pourcentage atteignait 74 % de l'emploi dans la régionale Anvers-Limbourg où sont localisées la plupart des grandes entreprises d'assemblage automobile et de construction électrique.

Ces filiales de firmes étrangères, dont les activités se situent généralement dans des branches en expansion rapide, réalisent près des trois-quarts du chiffre d'affaires des membres de *Fabrimetal* et leur pénétration a été particulièrement importante dans le nord du pays. C'est grâce à leur implantation que les entreprises situées dans la région flamande occupent à présent 60 % des travailleurs du secteur des fabrications métalliques.

L'importance des entreprises situées en Flandre au sein de *Fabrimetal* a incité les dirigeants de la plus importante organisation patronale sectorielle du pays à accorder très tôt beaucoup d'importance à la régionalisation. Depuis sa création en 1946, *Fabrimetal* a des structures comportant une forte décentralisation géographique. En plus de ses départements centraux spécialisés et de ses groupes professionnels, elle comprend cinq associations régionales disposant d'une large autonomie pour les matières sociales, la formation professionnelle, etc. : Anvers-Limbourg, les deux Flandres, Brabant, Liège-Luxembourg et Hainaut-Namur.

La régionalisation croissante du pays a incité *Fabrimetal* à décider, en 1978, de renforcer le rôle de ces associations régionales et de régionaliser plus nettement les activités de la fédération en tenant compte des nouvelles structures institutionnelles.

Si *Fabrimetal* a toujours été largement représentée au sein de l'organisation patronale nationale (la *Fédération des Industries Belges* devenue, en 1973, la *Fédération des Entreprises de Belgique*), ses dirigeants manifestent depuis longtemps la volonté de voir l'ensemble du patronat adopter une politique plus dynamique. Est-ce sous l'influence des managers des firmes étrangères qui sont nombreuses dans son secteur et qui ont souvent d'autres conceptions des relations sociales que chez nous, toujours est-il que, sous l'impulsion de M. *Jacques De Staercke*, son administrateur délégué, *Fabrimetal* a pris depuis plusieurs années des positions de pointe dans le monde patronal.

Cela s'est notamment manifesté dans les débats sur la réforme de l'entreprise qui ont pris une certaine ampleur au début des années '70. Alors que la direction de la *F.E.B.* entendait conserver pour l'essentiel le statu quo dans ce domaine, *Fabrimetal* développa une « doctrine de l'entreprise » plus « moderniste », influencée dans une large mesure par l'exemple ouest-allemand de cogestion, qui n'en affirmait pas moins avec énergie que « *la participation ne peut porter atteinte au maintien du principe hiérarchique, à la responsabilité de la gestion* ».

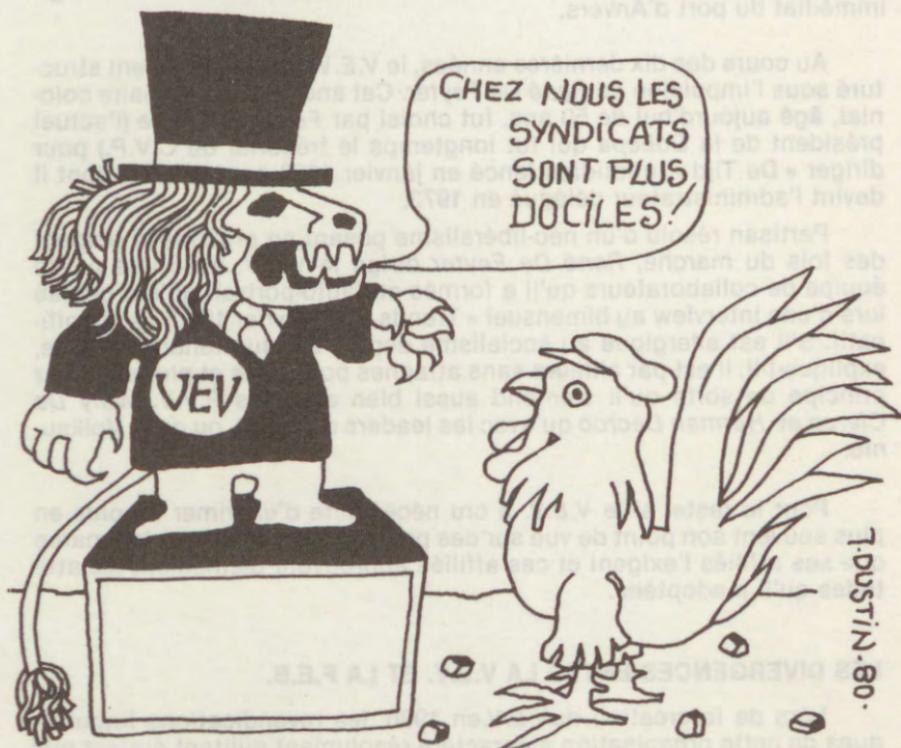
Et la crise économique a amené la direction de *Fabrimetal* à adopter des positions particulièrement dures lors de négociations engagées entre le gouvernement et les interlocuteurs sociaux, dénonçant systématiquement dans des communiqués fracassants les méfaits de la liaison automatique des salaires à l'index, les dangers des mesures susceptibles de « pénaliser l'entreprise performante » et les effets nuisibles que la réduction de la durée du travail ne manquerait pas d'avoir sur l'emploi.

Ces positions, notons-le, ne diffèrent pas réellement de celles de la *F.E.B.* et M. *Raymond Pulinckx*, l'administrateur délégué de l'organisation patronale nationale, s'est toujours empressé d'emboîter le pas aux porte-parole de *Fabrimetal*, mais ceux-ci se sont appliqués comme à plaisir à les exprimer avec une vigueur destinée à renforcer leur image de marque de patrons de choc, vigueur seulement dépassée par la virulence avec laquelle le *V.E.V.* réclame une politique plus musclée que celle suivie jusqu'ici en Belgique.

LE VLAAMS EKONOMISCH VERBOND

Car le *V.E.V.* s'est distingué dans ce domaine ces derniers temps ! Au point qu'une analyse économique diffusée en septembre dernier présentait la situation économique du pays sous des traits tellement catastrophiques que certains observateurs se demandèrent si les auteurs de ce document ne se fixaient pas pour but « d'enfoncer un coin » entre le Premier ministre Wilfried Martens et son prédécesseur, l'actuel président du *C.V.P.* Léo Tindemans, voire même si ce dernier ne l'avait pas inspiré.

Créé en 1926 à l'initiative de *Lievin Gevaert* qui en assumait la présidence jusqu'à sa mort en 1935, le *Vlaams Ekonomisch Verbond* n'était pas, à l'origine, purement et simplement une organisation patronale mais aussi et même surtout, une émanation du mouvement flamand. Ses fondateurs se fixaient pour but « d'aider à l'émancipation matérielle et morale du peuple flamand », de faire en sorte que leur langue « occupe dans les affaires la place qui lui revient de droit » et que la puissance économique de leur peuple « passe lentement et sûrement aux mains de Flamands convaincus et conscients qui l'emploieront à revigorer et à fortifier la communauté flamande ». (1)



(1) Pierre Joye, « Point d'interrogation sur la bourgeoisie flamande ». Cahiers marxistes d'avril 1979.

Ces objectifs sont atteints depuis longtemps, tout au moins en ce qui concerne l'enseignement à tous les niveaux et la néerlandisation de la vie des affaires en pays flamands et le *Vlaams Ekonomisch Verbond* constitue aujourd'hui sans conteste l'organisation patronale représentative des entreprises exerçant leurs activités dans la région flamande.

En 1969, LE V.E.V comptait déjà quelque 1.200 affiliés et il en compte 4.600 aujourd'hui. Des firmes d'importance et de caractère très divers du reste. Des petites, et moyennes entreprises authentiquement flamandes. Des groupes industriels et financiers plus puissants qui se sont constitués autour de la *Kredietbank* ou qui se sont développés à partir d'entreprises familiales comme les groupes *Leysen-Ahlers* et *Boel-Van Damme*. Mais aussi des entreprises contrôlées par les holdings belges traditionnels, à commencer par la *Société Générale*, et les filiales de groupes étrangers — américains, allemands, hollandais — particulièrement nombreuses en Flandre où les multinationales ont localisé la majeure partie de leurs investissements en Belgique pour bénéficier d'une situation géographique privilégiée dans le voisinage immédiat du port d'Anvers.

Au cours des dix dernières années, le V.E.V. s'est solidement structuré sous l'impulsion de *René De Feyter*. Cet ancien fonctionnaire colonial, âgé aujourd'hui de 50 ans, fut choisi par *Fernand Nédée* (l'actuel président de la *Cobepa* qui fut longtemps le trésorier du C.V.P.) pour diriger « *De Tijd* », quotidien lancé en janvier 1968 par le V.E.V. dont il devint l'administrateur délégué en 1973.

Partisan résolu d'un néo-libéralisme posant en principe le respect des lois du marché, *René De Feyter* dirige le V.E.V. avec une petite équipe de collaborateurs qu'il a formés et l'auto-portrait qu'il a brossé lors d'une interview au bimensuel « *Trends* » (1^{er} février 1980) est significatif. S'il est allergique au socialisme depuis sa plus tendre enfance, explique-t-il, il est par ailleurs sans attaches politiques et pluraliste par principe de sorte qu'il s'entend aussi bien avec les P.V.V. *Willy De Clercq* et *Herman Decroo* qu'avec les leaders du C.V.P. ou de la *Volkspartij*.

Pour le reste, si le V.E.V. a cru nécessaire d'exprimer de plus en plus souvent son point de vue sur des problèmes politiques, c'est parce que ses affiliés l'exigent et ces affiliés approuvent pleinement les attitudes qu'il a adoptées.

LES DIVERGENCES ENTRE LA V.E.V. ET LA F.E.B.

Lors de la création du V.E.V. en 1926, les revendications linguistiques de cette organisation à caractère résolument militant étaient mal vues dans les milieux francophones qui dominaient encore complètement le monde des affaires. Les frictions avec le *Comité Central Industriel* (la future *F.E.B.*) ne manquèrent donc pas. Ces tensions se sont atténuées par la suite et après la constitution de la *F.I.B.*, en 1946, le V.E.V. noua des relations étroites avec l'organisation patronale natio-

nale au sein de laquelle elle s'efforça par la suite d'augmenter son influence.

Cela ne signifie pas que les deux organisations soient toujours d'accord. Il s'en faut et leurs divergences se sont même accentuées au cours des dernières années.

Cela provient en partie de ce que les dirigeants du V.E.V., dont la représentativité du patronat flamand n'est pas discutable, supportent mal que la F.E.B. continue à représenter *l'ensemble* du monde patronal lors des négociations avec le gouvernement et les syndicats.

Ces divergences ont toutefois des raisons plus profondes. En dépit de diverses tentatives de rapprochement, les deux organisations continuent à être en désaccord sur beaucoup d'aspects de la régionalisation économique et le V.E.V. reproche à la F.E.B. d'être encore trop influencée par les conceptions unitaristes des groupes industriels et financiers belges traditionnels.

Ces divergences portent également sur les rapports avec les organisations syndicales, le V.E.V. reprochant à la F.E.B. de les envisager encore comme à l'époque où les relations amicales qu'entretenaient *Léon Bekaert* (F.I.B.), *Louis Major* (F.G.T.B.) et *Auguste Cool* (C.S.C.) facilitaient des compromis que les patrons de choc flamands estiment inadmissibles car ils entendent imposer une politique plus dure, s'opposer au besoin de front aux revendications du mouvement ouvrier. D'où la violence des prises de position du V.E.V. qui entend développer son influence en jouant dans ce domaine un rôle de « parti cravache » (zweepartij).

HARO SUR LE SECTEUR PUBLIC

C'est dans cette perspective que le V.E.V. a mis l'accent sur la nécessité de combattre « l'étatisme envahissant », les interventions de plus en plus nombreuses de l'Etat dans la vie économique.

C'est un thème qui rencontre toujours des échos favorables chez les petits et moyens entrepreneurs qui sont nombreux parmi les affiliés du V.E.V. car ces interventions se font rarement dans leur intérêt. Pour eux, l'Etat symbolise avant tout une bureaucratie tracassière et des impôts de plus en plus lourds car les grosses commandes des pouvoirs publics, les subventions et les avantages fiscaux sont l'apanage des grandes entreprises disposant d'appuis en haut lieu.

Le V.E.V. est donc parti en bataille contre les interventions de l'Etat. Donnant le ton, *Bob Stouthuysen*, le président du V.E.V., a déploré que « *l'autorité intervient de plus en plus massivement dans le secteur privé* » de sorte que « *les mécanismes de l'économie de marché sont amputés progressivement* ». (Congrès du V.E.V., Gand, 22 mars 1979). Et le V.E.V. a poursuivi sur cette lancée en menant une attaque en règle contre les interventions de l'Etat, sous forme de crédits ou de prises de participation, dans les entreprises en difficulté. Comme M. *De Feyter* l'a déclaré en présentant à la presse les grands thèmes du congrès du V.E.V. qui se tient le 11 mars à Hasselt : « *Le Vlaams Economisch Ver-*

bond est d'avis que le gouvernement ne peut pas continuer de « pomper » des milliards dans les entreprises défailtantes sous prétexte de sauver des emplois ». Pour le V.E.V., « ce ne sont pas les canards boiteux qu'il faut aider, mais les entreprises qui ont encore de l'avenir ». Au lieu de subventionner des entreprises en difficulté, l'Etat ferait donc mieux d'utiliser cet argent pour soutenir les firmes saines, notamment en réduisant leurs impôts.

Ces propositions ne sont pas seulement susceptibles d'être approuvées par les petits et moyens entrepreneurs qui ne bénéficient de toute façon pas des faveurs étatiques et s'accommoderaient volontiers d'un allègement de la fiscalité. La suppression de tout soutien aux firmes en difficulté ne peut que plaire aux entreprises les plus puissantes dont elle supprime en même temps des concurrents. Quant aux prises de participation de l'Etat dans des entreprises, elles ont toujours suscité la méfiance des milieux capitalistes. Et cette méfiance est loin d'être dissipée car si même les représentants du secteur public se bornent jusqu'ici à jouer un rôle de figurant dans les entreprises dont l'Etat détient une part du capital, il pourrait arriver qu'il en aille un jour autrement.

DE MARIE THUMAS AUX PHOTO-PRODUITS GEVAERT

Le V.E.V. a développé cette campagne en avançant par surcroît un argument susceptible d'impressionner l'opinion flamande : à savoir que les aides publiques bénéficient surtout à la Wallonie car c'est dans le sud du pays qu'il y a le plus d'entreprises en difficulté. Et de citer les dizaines de milliards octroyés à la sidérurgie wallonne et à des « canards boiteux » comme Verlipack.

L'opération *Marie Thumas* a montré que cet argument « communautaire » était pure démagogie car, en l'occurrence, les 1.200 millions prévus dans le plan de restructuration du ministère des Affaires économiques qui proposait de créer un holding regroupant les principaux producteurs autour de *Marie Thumas* était destiné à sauver des entreprises flamandes. Si le secrétaire d'Etat à la région flamande *Paul Akkermans* a torpillé ce plan, c'est parce que l'Etat devait avoir une participation de 49 % dans ce holding.

C'est également pour éviter que le secteur public n'acquière une participation dans *Agfa-Gevaert* que ses dirigeants ont refusé l'aide de l'Etat quand ils ont estimé nécessaire d'augmenter le capital de la société.

La convention conclue en 1964 lors de la fusion d'*Agfa* et de *Gevaert* stipulait que les deux sociétés auraient la priorité en cas d'augmentation du capital afin d'empêcher l'entrée d'un troisième partenaire dans la société fusionnée, expliqua M. *André Leysen*, président du conseil d'administration d'*Agfa-Gevaert*. Et cela lui paraissait tout normal.

Car les « patrons de choc » flamands s'accommodent plus volontiers de la mainmise d'un trust allemand sur une firme qui symbolisa pendant longtemps l'émancipation économique de la Flandre que d'une entrée des pouvoirs publics dans le capital de cette entreprise.

Après le départ du cardinal Suenens

1. Je n'ai pas la prétention dans ces pages d'établir un bilan complet sur l'épiscopat du cardinal Suenens. Je voudrais seulement faire quelques rappels qui me semblent importants pour mieux comprendre l'évolution actuelle de l'Eglise catholique romaine.

En effet, pendant ces vingt dernières années, le diocèse de Malines-Bruxelles a été un endroit-clé tant de la mise en route et la réalisation du Concile de Vatican II, que de sa mise en pratique. Les initiatives et les impasses qui s'y sont produites ont une portée universelle, car ayant joué un rôle moteur dans les aspects les plus novateurs du Concile, le diocèse a été ensuite confronté aux décisions romaines visant à faire de la période post-conciliaire un moment de restauration bien plus que d'innovation.

Prendre conscience de cette histoire immédiate n'est pour personne, croyant ou pas, d'intérêt secondaire. L'échec des orientations les plus avancées du Concile de Vatican II est un échec de civilisation, de société et de culture, qui concerne tout le monde, particulièrement dans les pays à forte concentration catholique. Ces échecs ont certainement des implications socio-politiques; mais en même temps, les échecs des forces de progrès ont des répercussions sur l'évolution de l'Eglise. Si les interventions autoritaires de Rome dans le processus post-conciliaire ont représenté un frein pour l'Eglise et le monde contemporains, le succès de ces interventions est dû aussi aux impasses politiques de la gauche, et pour ce qui nous concerne ses impasses en Europe occidentale. Car il faut insister sur l'interdépendance qui existe dans nos pays, entre des domaines différents mais dont une compréhension en termes positifs constitue à mon avis un élément essentiel pour toute alternative de gauche et tout particulièrement pour l'euro-communisme.

2. Il est toujours extrêmement difficile de mesurer l'apport d'une personne à un processus historique. D'autre part les contradictions objectives que l'on rencontre dans l'action de certaines personnalités n'empêchent pas des synthèses subjectives. Toujours est-il que, dans ce qui a fait l'horizon pastoral de M. Suenens, nous rencontrons deux orientations difficilement conciliables et qui ont eu tendance à se relayer.

La première, qui est certainement la moins valable du point de vue conciliaire, est une tendance très « spiritualiste » qui va de l'intérêt de M. Suenens pour le « réarmement moral » de l'après-guerre, au « renouveau charismatique » (1) de nos jours en passant par la « Légion de Marie » de naguère.

Ce sont certainement des mouvements différents tant par leur contenu que du point de vue du public auquel ils s'adressent. Mais en plus de leur simplisme théologique ils ont été un refuge réconfortant au moment où les affaires publiques de l'Eglise tournaient pour le cardinal à son désavantage. Ajoutons à cela, que le dernier refuge trouvé par M. Suenens dans le « renouveau charismatique », semble aller dans la même ligne aujourd'hui que le pontificat de Jean-Paul II : des manifestations très voyantes et très décontractées pour masquer et faire passer un contenu moral extrêmement rigide et, qui sait, une tentative néo-constantinienne (2).

Mais d'autre part il y a eu aussi chez M. Suenens, un souci missionnaire, qui était d'une nature bien différente. C'est ce souci qui s'est exprimé pendant le Concile et dans les tentatives les plus avancées de le mettre en pratique.

3. Le terme « mission », « missionnaire » etc., mérite un mot d'explication car il a eu un destin tout particulier.

A première vue, le terme devrait indiquer les activités de l'Eglise pour s'implanter dans des pays où elle n'est pas présente. Efforts souvent liés à la colonisation. Et c'est vrai que la pratique missionnaire recouvre cela aussi.

Mais il s'est opéré à propos de l'idée de mission un retournement complet, surtout à partir de la France, déjà avant la deuxième guerre mondiale mais tout particulièrement après 1945.

Ce retournement a consisté d'abord à voir la mission non pas dans des pays lointains mais dans les pays de vieille chrétienté. Ce changement dans l'espace est allé de pair avec un changement de contenu : pour rendre crédible le message évangélique, il ne fallait pas l'imposer en se servant de formes plus ou moins sournoises de contrainte, ni par le biais d'un christianisme sociologique, ni encore par l'établissement d'institutions socio-politiques confessionnelles, mais il fallait au con-

(1) Renouveau charismatique : cette expression désigne un mouvement « spiritualiste », en fait dévotionnel, inspiré entre autres par une secte protestante de piétistes anglo-saxons, les Pentecôtistes. Il fait une place particulière à l'« improvisation de la prière », une improvisation qui finit malgré tout par être très contrôlée. Le mot grec charisme signifie don, grâce.

(2) L'empereur Constantin fit de la religion catholique une religion d'Empire, et donc d'Etat. Le néoconstantinisme indique le retour à des formes d'Etat confessionnel.

traire un engagement personnel au sein d'un monde laïc, un engagement temporel dans le combat aux côtés des pauvres et des opprimés, un engagement temporel qui soit aussi un témoignage des valeurs évangéliques authentiques, les seules à pouvoir convertir. Conversion vue comme un prolongement des valeurs séculières et non pas en contradiction avec elles.

Dans cette optique, il fallait se mettre à l'écoute du monde contemporain, découvrir ses valeurs implicites, ouvrir un dialogue positif entre foi et monde contemporain, entre croyants et non-croyants. Ceci dans le souci non de convertir à tout prix, mais d'améliorer la condition des hommes sur la terre. En pensant, du côté des croyants, qu'entre ces améliorations, ces engagements, ces combats et la foi, il y avait un lien explicite et que ce lien serait perçu de manière implicite par les non-croyants.

4. Je ne m'attarderai pas ici sur l'intérêt et les ambiguïtés de cette démarche. Pour ce qui est de la Belgique, je dirais qu'il y avait au moins un obstacle très important : le monde catholique en Belgique, très structuré, très institutionnalisé n'a finalement participé à cette démarche que du bout des lèvres. Ajoutons que ce n'est pas un défaut du seul monde catholique : le monde socialiste en Belgique est tout aussi confessionnel, et les institutions se confortent mutuellement. Mais malgré tout, et en tenant compte que cet obstacle jouera un rôle dans l'effritement à moyen terme de la perspective missionnaire, il est certain que celle-ci, déjà avant le Concile, a joué un rôle positif, d'ouverture, dans le diocèse de Malines-Bruxelles. N'oublions pas, malgré les insuffisances de cet ouvrage, que M. Suenens est l'auteur de « L'Eglise en état de mission », qu'il écrivit alors qu'il n'était encore qu'évêque auxiliaire. (3)

Or cette dimension d'ouverture au monde contemporain, cette vision positive de la dimension missionnaire de l'Eglise, rencontrait en Belgique des foyers de réflexion déjà en mouvement et qui allaient apporter une contribution qui serait loin d'être négligeable au Concile de Vatican II. Plus concrètement, c'est dans le diocèse de Malines-Bruxelles, sous M. Suenens, que ces recherches et ces tentatives, avec le Concile Vatican II, allaient trouver un espace, même si c'est pour un temps limité.

5. Il faudrait ici faire allusion au malaise tant pastoral qu'intellectuel qui caractérisait la période de l'après-guerre. Les structures de l'Eglise, ses institutions pour l'évangélisation, se trouvent confrontées à une crise qui est due au défi lancé par l'incroyance, et à l'impuissance, l'incapacité de ces structures à s'adapter à un monde en pleine mutation. Le visage de l'Eglise devait donc changer si elle voulait être à la hauteur. Que ce changement ait été guidé par un souci pastoral et missionnaire, au sens indiqué plus haut, cela apparaît dans la dynamique même du Concile : c'est par une adaptation de la liturgie, et donc

(3) Insuffisance la plus flagrante de ce livre : le dialogue avec l'homme contemporain se traduit chez Suenens par une « modernisation » de l'Eglise. Plus ouverte, plus évangélique peut-être, l'Eglise se veut aussi plus « efficace » au sens de la technocratie moderne. Exemple : on ne remettra pas en cause l'école confessionnelle, mais on y donnera une place plus importante aux laïcs qu'aux religieux.

des sacrements, que Vatican II a commencé ses travaux, rencontré ses premiers affrontements et remporté ses premières victoires. Utilisation des langues modernes dans les sacrements, explication, clarification et adaptation des rites, actualisation par un retour aux sources du contenu de la liturgie, etc., ont été les premiers résultats tangibles du Concile.

On ne doit pas minimiser la portée de ces changements. Avec eux, c'est le contenu et la transmission du message évangélique qui étaient mis en cause. Sacerdoce, mariage, confession, paroisse, rôle des laïcs, catéchèses, etc., devaient obligatoirement se redéfinir dans ce nouveau contexte : entre la foi dans sa dimension pure et originelle, libérée des compromissions historiques, et un monde moderne, souvent condamné de façon obscurantiste par la hiérarchie religieuse du XIX^e et du XX^e siècles, mais mis maintenant en valeur dans ses possibilités libératrices, il fallait produire une nouvelle synthèse. Il y avait donc au terme du Concile un défi pastoral, défi que le diocèse de Malines-Bruxelles va être, dans de nombreux domaines, un des premiers à relever.

A cela, il faut ajouter une préoccupation pour le monde ouvrier, libérée du paternalisme et même des institutions confessionnelles : pensons aux prêtres-ouvriers ou à la déconfessionnalisation de la C.F.D.T.C. en France. Une préoccupation pour la libération des peuples en lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme. Mais il est vrai que ceci a connu en Belgique et dans le diocèse de Malines-Bruxelles, à cause de la forte institutionnalisation de l'Eglise indiquée plus haut, un développement moins grand que dans d'autres pays d'Europe ou d'Amérique latine.

D'autre part, ce changement dans la pratique allait de pair avec un renouveau intellectuel fort diversifié. Essayer en quelques lignes de refaire sa genèse serait une tentative artificielle. Il y a en effet un renouveau philosophique : confrontation avec l'existentialisme et avec la phénoménologie, dont il faut dire que Louvain a été un des grands foyers. Il y a eu de ce fait un abandon du thomisme (4) qui a rendu possible une confrontation entre théologie et sciences humaines. Les méthodes positivistes de celles-ci (en histoire, en critique littéraire, en sociologie, psychologie, économie, etc.) ont certainement servi à décaper la foi à travers une recherche théologique sérieuse. Louvain a joué effectivement de ce même point de vue un rôle important au Concile et M. Suenens, un des présidents de ce Concile, a su rendre efficace ce rôle.

Pour ce qui est du diocèse de Malines-Bruxelles et pour son évêque, on peut donc dire que tant du point de vue du renouveau pastoral que du renouveau intellectuel, il y avait avant et pendant le Concile non seulement une attente mais aussi des réalisations prêtes à s'épanouir. Il fallait et on y était prêt, moderniser l'Eglise, la rendre capable d'un nouveau dialogue avec le monde. Changement qui impliquait et la structure pastorale et la pensée même de l'Eglise.

J'ajouterais deux remarques limitatives : d'une part le renouveau

(4) Thomisme : philosophie et théologie de saint Thomas d'Aquin (13^e siècle).

de la structure allait dans le sens d'une plus grande efficacité souvent présentée en termes plus technocratiques qu'évangéliques, sans remise en cause des institutions confessionnelles, et d'autre part le renouveau intellectuel était lui aussi perçu de façon plus pragmatique que prophétique.

6. Mais malgré ces dernières limites il est certain qu'au lendemain du Concile le diocèse de Malines-Bruxelles apparaît aux yeux de très nombreux croyants et pas seulement en Belgique comme un des diocèses de pointe pour l'application de ce Concile. On en attendait vraiment beaucoup dans toute l'Eglise.

Dans un premier moment ces espoirs n'ont pas été déçus. Suenens à ce moment-là a su s'entourer, et leur faire confiance, de prêtres, de religieux et de laïcs qui ont mis sur pied des expériences très avancées. On assiste à une démocratisation des structures ecclésiastiques : la régionalisation du diocèse se renforce, les conseils presbytéraux et pastoraux commencent à fonctionner, les experts (sociologues et psychologues plus particulièrement) sont souvent écoutés et suivis, l'enseignement théologique suit des chemins de recherche très ouverts, il y a une revalorisation très claire du rôle des religieuses ; même si les engagements politiques officiels ne semblent pas remis en cause on permet des prises de position individuelles, etc.

On avait même osé lancer une enquête très poussée sur la situation des prêtres dont les résultats ont été repris tant dans la formation des prêtres que dans la formation permanente du clergé. Et dans ces deux domaines on mettra sur pied des expériences remarquables sur lesquelles on ne peut pas s'attarder ici.

Il y avait un renouveau dans la façon de concevoir la vie sacramentaire (non magique, non répressive) et qui tenait compte des découvertes et des formes de vie modernes.

Il y avait des ébauches intéressantes et ouvertes de pastorale dite spécialisée, c'est-à-dire qui tenait compte des différents milieux sociaux et qui ne voulait pas tout noyer dans des formes d'unité artificielles. Il est certain que de ce point de vue la composition sociale des croyants du diocèse ne permettait pas des grandes avancées dans le domaine de la pastorale ouvrière, mais la porte n'était pas fermée même à l'ordination des prêtres-ouvriers.

Une erreur à laquelle M. Suenens a certainement participé, la célèbre déclaration de l'épiscopat belge de mai 1966 concernant le maintien de Louvain francophone à Leuven, a paradoxalement contribué au renouveau du diocèse du côté flamand. En effet pas mal de prêtres et de laïcs, trop soumis, ont compris à ce moment-là le caractère tout relatif des prises de position hiérarchiques et sont passés du côté de la « contestation » non seulement sur cette affaire mais sur d'autres aussi.

A partir de 1966, par touches successives, va se produire un recul qui va limiter la portée des réformes envisagées jusqu'à les conduire à l'état d'effritement sinon de défaite où elles se trouvent aujourd'hui.

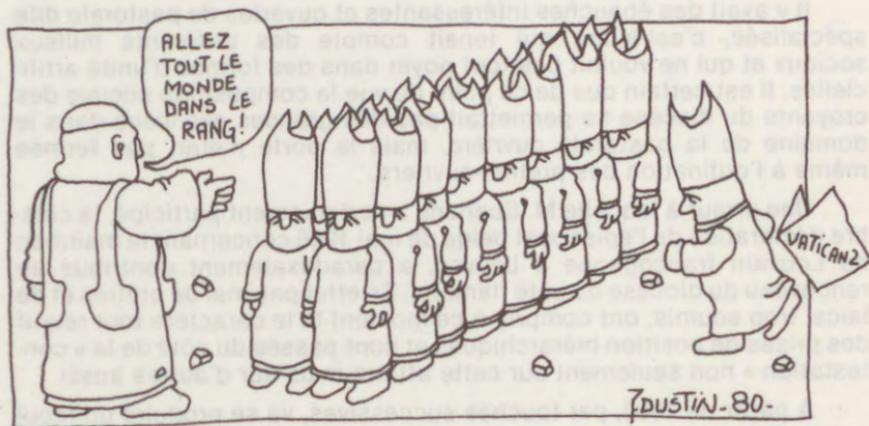
7. Dans ce processus de freinage il faudrait à mon avis distinguer deux axes. Le premier est de nature socio-politique et concerne la place du catholicisme en Belgique. La société civile belge a d'autant plus besoin de structures rigides que sur le plan strictement politique, on vit dans la précarité. Et le catholicisme fait partie de cette société civile avec un puissant réseau d'institutions. Ces institutions souhaitaient certains changements mais il est clair qu'elles n'en voulaient pas trop.

Avant qu'elles n'aient eu besoin de faire frontalement et publiquement la « guerre » aux courants trop avancés, surtout dans le domaine de la déconsecration, elles ont été devancées par les prises de position romaines et postérieurement elles ont été aidées par la crise économique qui permet une sélection très orientée dans l'engagement et le renouvellement des cadres de ces institutions.

Le deuxième axe sur lequel s'est opérée la restauration, ce sont justement les prises de position romaines. Elles ont été déterminantes et vraiment elles ont frappé de plein fouet pas mal d'initiatives dans le diocèse.

Je voudrais en signaler quelques-unes, qui me paraissent les plus graves, et qui se sont donc succédé à partir de 1966.

Il y a eu d'abord un premier avertissement adressé aux initiés directement par Paul VI. C'est son encyclique sur l'eucharistie. En fait, dans ce document, le pape rappelait le « réalisme » traditionnel dans ce domaine et condamnait de façon ferme les interprétations symboliques qui commençaient à se développer. Comme c'était une question d'étude et de recherche il n'était pas trop difficile de cacher son impact pastoral. D'autre part, même du côté des chercheurs on a minimisé l'affaire : c'était un combat d'arrière-garde, un dernier coup de la réaction sur lequel il ne fallait pas trop s'attarder. Mais tout juste après s'est



produite une affaire bien plus importante. C'est l'encyclique sur le contrôle des naissances, avec la condamnation des moyens de contraception dits artificiels.

Il faut rappeler à cet égard que M. Suenens avait eu au Concile une attitude extrêmement courageuse en disant : ne faisons pas un nouveau procès Galilée. Et le Concile avait créé une commission pour étudier la question. Commission dans laquelle se sont trouvés des experts belges avec une position semblable à celle du cardinal, qui était favorable à la « pilule ». La commission internationale post-conciliaire termine ses travaux avec une majorité allant dans le même sens. Or le pape se prononce dans un sens opposé.

Dans l'enseignement, dans la pastorale du mariage, dans ses publications, le diocèse s'était vraiment engagé dans une ligne très libérale. Situation donc pénible et difficile. La solution qui a été donnée en fait c'est la « privatisation » du problème. L'enseignement, la recherche et même la pastorale ont continué dans la même ligne, mais « discrètement ». On n'a pas mené un combat de front. On s'est limité à éclairer les consciences, à les déculpabiliser, en attendant des temps meilleurs.

Mais ces temps meilleurs ne sont pas venus. Au contraire. Car ce qui était en jeu dans ce problème, c'était entre autres choses, une certaine conception immobiliste de la nature humaine, une vision où l'homme est étroitement soumis à son destin, une conception de la volonté divine confondue avec de soi-disantes lois de la nature. Dès lors, des problèmes comme le divorce ou l'avortement allaient eux aussi recevoir une réponse tout à fait bloquée, dont on voit encore maintenant dans de nombreux pays y compris en Belgique les implications socio-politiques, et qui révèlent le rôle réactionnaire et autoritaire que l'Eglise est amenée à jouer.

Il y a eu encore une autre affaire : le célibat des prêtres. La « saignée » opérée dans le clergé jeune et moins jeune à cause de ce problème a été impressionnante. On peut même dire que pas mal d'aspects novateurs n'ont pas pu être développés à cause de l'exclusion des prêtres mariés. Peu d'institutions peuvent se permettre une pareille saignée et pourtant Rome avait fait ses comptes : elle préférait une Eglise soumise avec moins de cadres remuants. De nouveau, elle a transformé ce qui était du domaine public en choix individuels. Et la question de la sexualité a pu être éludée, escamotée.

Rome a donc réussi à rendre « privées » toute une série d'affaires qui étaient et qui sont publiques. Ayant ainsi affaibli les forces d'opposition, il ne lui a pas été difficile de normaliser progressivement le reste. C'est-à-dire, la démocratisation interne de l'Eglise, ses engagements socio-politiques, sa confrontation au monde contemporain avec l'évolution intellectuelle, institutionnelle et morale qu'elle impliquait.

C'est vrai que M. Suenens a fait au début des années '70 des déclarations courageuses dans le journal « Le Monde » qui allaient dans un tout autre sens. Mais c'était la fin. Aux synodes successifs, M. Suenens a pu mesurer son isolement. Et ses collaborateurs se retrouvent

aujourd'hui mis en veilleuse, « privatisés », en tout cas sans aucun rôle ni aucun impact. On assiste au sauvetage en catastrophe de ceux qui jusqu'au bout ont pu ou su continuer. M. Suenens pour sa part a trouvé refuge chez les « charismatiques » comme nous le disions au début. C'était la pré-retraite.

8. G. Danneels vient de lui succéder. L'avenir ne dépend pas de sa seule personne. Le problème est à la fois interne et externe à l'Eglise. Si les forces politiques de gauche ne parviennent pas, dans l'unité, à surmonter leurs impasses, l'aile la plus conservatrice de l'Eglise en tirera profit — et avec Jean-Paul II, on risque le pire : des foules mystifiées, une morale répressive, et des appuis à ceux à qui cela profite. Si l'opinion, croyante ou non, continue à admettre la « privatisation » des problèmes, sur laquelle est venue acheminer le renouveau conciliaire, alors il n'y aura pas d'alternative. Mais si le « privé » devient « public », si on décloisonne la société civile et ses clivages confessionnels, et si en plus s'opèrent des rassemblements politiques pour faire échec à la droite, alors ici aussi le « printemps » pourrait reprendre.

Mais ces temps meilleurs ne sont pas venus. Au contraire. Car ce qui était en jeu dans ce problème, c'était entre autres choses, une certaine conception immobiliste de la nature humaine, une vision de la vie humaine est étroitement soumise à son destin, une conception de la volonté divine confondue avec de soi-même la loi de la nature. Dès lors, des problèmes comme le divorce ou l'avortement allaient aux yeux recevoir une réponse tout à fait plieuse, dont on voit encore maintenant dans ce nombreux pays y compris en Belgique les implications socio-politiques, et qui révélait le rôle réactionnaire et autoritaire que l'Eglise est amenée à jouer.

Il y a eu encore une autre affaire : le célibat des prêtres. Là aussi - opérée dans le cadre d'une et même jeune à cause de ce problème a été impressionnante. On peut même dire que pas mal d'aspects nouveaux n'ont pas pu être développés à cause de l'exclusion des prêtres mariés. Peu d'institutions peuvent se permettre une telle exclusion et pourtant Rome avait fait ses comptes : elle préparait une Eglise soumise avec moins de cadres tenus. De nouveau, elle a fonctionné ce qui était du domaine public en choix individuels. Et la question de la sexualité a pu être étudiée, examinée.

Rome a donc réussi à tarder - phévé - toute une série d'affaires qui étaient et qui sont publiques. Ayant ainsi effilé les forces d'opposition, il ne lui a pas été difficile de nommer progressivement le reste.

Vous lirez dans les C.M. d'avril :

- une table ronde sur l'immigration (droits politiques et statuts des immigrés)
- des documents sur la santé publique

et prochainement :

- *un numéro spécial consacré au parti communiste*
(son projet de société, ses options régionalistes, ses relations avec le mouvement syndical, les intellectuels...)

Vous avez dit : culture...

« Véhicule d'idéologie, la culture ne se réduit pas à l'idéologie. Elle a son autonomie, sa spécificité ». (R)

Quels rapports se nouent entre la culture et l'idéologie ? Plus exactement, entre celle-ci et les « systèmes de représentation », si on entend le mot culture en son sens large ? Pour abstraite qu'elle soit, cette question recouvre des réalités concrètes, quotidiennes. Et les réponses à y apporter ne sont pas sans conséquences pour une politique et une pratique culturelles progressistes. Combat culturel qui tient une place majeure dans la lutte pour le socialisme et concerne tant l'accès à ce dernier, que ce qu'il sera. C'est pourquoi les C.M. publieront une série d'articles sur ce thème. Jean-Maurice Rosier tente tout d'abord, dans ce numéro, d'exposer les données théoriques du problème, tandis que des annotations de Pierre Gillis et Didier Dupont apportent des points de vue complémentaires. Jacques Aron porte la réflexion sur un terrain très concret, à propos d'architecture. D'autres articles paraîtront qui s'appuieront eux aussi sur des exemples concrets, qu'il s'agisse de littérature ou d'arts plastiques, de théâtre ou de cinéma, de radio-télévision, de langage ou de science.

Il est de tradition marxiste de confronter et d'opposer les textes sans esprit de polémique. L'on se propose donc, en cet article, de partir d'une phrase extraite de la brochure « Propositions communistes pour une autre politique culturelle » (1) (*). Phrase placée en exergue de ce travail, certes dégagée de son contexte et choisie en toute subjectivité, que l'on va commenter sans prétendre à l'exhaustivité, mais pour faire avancer si possible la discussion sur les problèmes culturels (a).

La citation introductive, que l'on baptise « R » pour des facilités d'exposition, dit en substance que la culture transmet de l'idéologie sans pour cela se confondre avec cette dernière. Or, cette formulation par trop schématique (2) risque de susciter plus de problèmes qu'elle n'en résout.

(*) Les notes de l'auteur sont groupées en fin d'article.

(a) J.M. Rosier aborde le problème des rapports culture/idéologie sous l'angle restreint du couple art/idéologie qui va même jusqu'à se singulariser en couple littérature/idéologie. Il ne s'agit pas pour moi de critiquer cette particularisation mais, au contraire, de profiter d'elle pour introduire ci-après certaines remarques que j'espère développer dans un article ultérieur. (Didier Dupont)

Bien entendu, on comprend l'intention première qui sous-tend cette affirmation. Cette intention consiste à refuser l'assimilation hégélienne du « sensible » à « l'idée » (3) : l'on sait où mena la réduction du phénomène esthétique comme simple « déploiement de concept », pour reprendre la terminologie de Hegel.

Conséquence logique : la deuxième phrase de R postule la spécificité de l'instance culturelle au sens large, mais sans expliquer justement en quoi elle réside. Mieux, elle laisse croire à l'autonomie de la culture par rapport à l'idéologie, ce qui apparaît contradictoire avec l'idée de la pratique culturelle comme véhicule des contradictions idéologiques d'une formation sociale.

Dès lors, partant d'une prise de position contre l'art de propagande, laquelle aboutit à condamner toute intrusion directe du pouvoir politique dans le domaine culturel, R ouvre finalement la porte à toute une série d'ambiguïtés sociales-démocrates où la culture manifeste simplement le « côté créateur de l'homme » sans être marquée en rien par un caractère de classe. L'utilisation de l'expression « culture, véhicule de l'idéologie » n'est pas pour rien dans cette confusion où l'on fait de la culture l'expression ou la représentation d'un sens déjà là, institué hors d'elle-même. Conception à notre avis erronée, ce que l'on démontrera plus loin dans cet article (voir le point n° 4).

En vérité, il conviendrait de poser la relation entre culture et idéologie de quatre manières différentes et d'expliquer les effets idéologiques que produit le phénomène culturel, lui-même se définissant de façon complexe (ainsi, on est conscient d'utiliser ce mot dans un sens restreint). C'est ce que l'on va tenter maintenant. Le choix de tel ou tel credo en la matière n'est évidemment pas indifférencié.

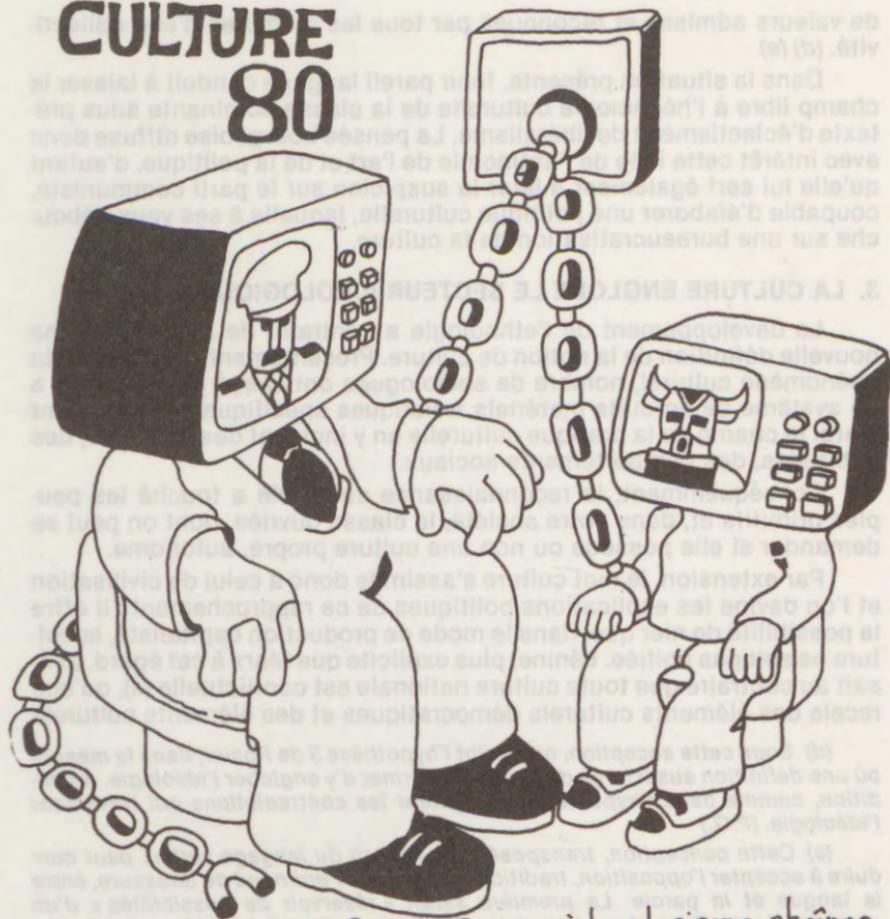
1. CULTURE = IDÉOLOGIE : IDENTIFICATION

Une lecture surpolitisée des classiques du marxisme peut amener en certaines circonstances — par exemple l'état d'arriération culturelle des masses de Chine ou en URSS au moment de la révolution — à identifier le concept de culture avec celui d'idéologie. Cette survalorisation du caractère de classe des productions culturelles et des comportements a donné naissance à l'opposition « culture bourgeoise, culture prolétarienne », dont l'une des théorisations les plus élaborées fut l'œuvre de Bogdanov, laquelle fut l'objet des condamnations de Lénine.(b)

C'est en prenant appui sur le système bogdanovien que l'on énumérera plus loin les erreurs, les défauts de l'attitude ouvriériste en matière culturelle, dont la thèse centrale est — on le devine — la confusion entre la culture et l'usage qu'en fait une classe sociale pour perpétuer sa domination.

(b) Elle a aussi donné naissance à l'opposition science bourgeoise/science prolétarienne, dont le porte-parole le plus célèbre fut Lyssenko, et qui a eu pour effets une paralysie de la biologie soviétique ainsi qu'un spectaculaire recul de l'influence du marxisme dans les milieux scientifiques : pour ces derniers, l'assimilation du marxisme aux fantaisies de Lyssenko fut inévitable, imposée qu'elle avait été par de nombreux philosophes et responsables politiques dont le marxisme faisait autorité. (Pierre Gillis).

CULTURE 80



La famille D. possède plusieurs chaînes...

2. CULTURE ≠ IDÉOLOGIE : INDÉPENDANCE DES DEUX INSTANCES

Certes, la méconnaissance du jeu des effets idéologiques (c) dans la pratique culturelle est irrecevable d'un point de vue marxiste. Certains sociologues n'hésitent pas — en donnant au mot culture une acception large — à soutenir que la culture d'une société quelconque est un moment de la conscience, de la raison universelles, un ensemble

(c) L'effet idéologique ont il est question ici doit être compris sous un double aspect : il révèle une contradiction réelle de la vie sociale, et simultanément il tend à la masquer sous une « explication » qui ne relève pas d'une compréhension des rapports de production responsables de l'effet, mais bien du rapport imaginaire des hommes avec leurs conditions d'existence réelles. (P.G.)

de valeurs admises et reconnues par tous les membres d'une collectivité. (d) (e)

Dans la situation présente, tenir pareil langage conduit à laisser le champ libre à l'hégémonie culturelle de la classe dominante sous prétexte d'éclectisme et de libéralisme. La pensée bourgeoise diffuse donc avec intérêt cette idée de l'antinomie de l'art et de la politique, d'autant qu'elle lui sert également à jeter la suspicion sur le parti communiste, coupable d'élaborer une politique culturelle, laquelle à ses yeux débouche sur une bureaucratisation de la culture.

3. LA CULTURE ENGLOBE LE SECTEUR IDÉOLOGIQUE

Le développement de l'ethnologie a contraint de procéder à une nouvelle définition de la notion de culture. Présentement, pour parler du phénomène culturel, nombre de sociologues ont cessé de se référer à un système de produits matériels artistiques spécifiques, mais ils ont élargi le champ de la pratique culturelle en y incluant des attitudes, des habitudes, des comportements sociaux.

Conséquemment, la reconnaissance culturelle a touché les peuples primitifs et, dans notre société, la classe ouvrière, dont on peut se demander si elle possède ou non une culture propre, autonome.

Par extension, le mot culture s'assimile donc à celui de civilisation et l'on devine les explications politiques de ce rapprochement : il offre la possibilité de nier que, dans le mode de production capitaliste, la culture ne soit pas unifiée. Lénine, plus explicite que Marx à cet égard, pensait au contraire que toute culture nationale est conflictuelle (4), qu'elle recèle des éléments culturels démocratiques et des éléments culturels

(d) Sous cette acception, on rejoint l'hypothèse 3 de Rosier, dans la mesure où une définition aussi large de la culture permet d'y englober l'idéologie. A condition, comme dans l'hypothèse 3, d'ignorer les contradictions qui traversent l'idéologie. (P.G.)

(e) Cette conception, transposée sur le plan de langage verbal, peut conduire à accepter l'opposition, traditionnelle depuis Ferdinand de Saussure, entre la langue et la parole. La première serait « réservoir de possibilités » d'un système linguistique dans lequel tout individu puiserait indifféremment pour constituer sa parole. La langue est alors dite sociale, parce qu'à la disposition de tous, la parole individuelle parce que propre à chaque individu. Un tel raisonnement n'accorde aucune considération à l'interpellation de l'individu en sujet par l'idéologie, car il ignore toute théorisation des formations sociales au sein desquelles apparaissent les formations discursives. Ces problèmes sont complexes ; disons brièvement ici que seul le matérialisme historique me semble pouvoir constituer l'arrière-plan épistémologique d'une démarche non-réductrice. Le problème qui se pose au linguiste est alors double : 1° concevoir un modèle explicatif des productions langagières au sein d'une formation sociale en fonctionnement, 2° concevoir un modèle explicatif du système linguistique considéré, modèle qui respecte la spécificité linguistique de l'objet étudié, sans pour autant l'autonomiser. Le rapport à l'idéologie me semble alors devoir être spécifié :

— le langage ne serait pas production idéologique (une production de l'idéologie) mais bien (et pas uniquement) production d'idéologie ;

— le modèle explicatif énoncé en 2° peut osciller du pôle idéologique au pôle scientifique. L'une des conditions de son rapprochement du pôle scientifique est celle énoncée en 2°. (D.D.)

dominants. Corollaire : il est un combat à mener contre la charge idéologique de la culture pour déterminer les effets culturels positifs sur la conduite des hommes. Première tâche : élever la demande culturelle.

4. LA CULTURE, PARTIE INTÉGRANTE DE LA SUPERSTRUCTURE IDÉOLOGIQUE

Il est évident que, si l'on interprète la notion de culture comme étant composée de l'ensemble des productions esthétiques et scientifiques, avec à la rigueur l'adjonction des modèles de conduite qui s'y rapportent, cette notion est alors une simple région de l'instance idéologique.

Une difficulté à ce niveau : comment penser les rapports entre productions artistiques et superstructure idéologique englobante ?

La recherche théorique marxiste (5) résout cette question en expliquant que la culture n'est pas simple véhicule d'idéologie (cf. R) mais que, se nourrissant des contradictions idéologiques du temps (religieuses, philosophiques, politiques, lesquelles constituent en quelque sorte la matière première de l'expression artistique), elle redistribue, remodèle, ou met en scène — la terminologie varie selon les auteurs — ces contradictions originelles pour produire des effets idéologiques autres, irréductibles à ceux de départ.

Dans cette perspective démonstrative, on se gardera de croire schématiquement que les œuvres discursives et artistiques proposent des solutions imaginaires aux contradictions idéologiques dans lesquelles les hommes vivent.

Bien entendu, ce déplacement des idéologies par l'art postule la présence constante dans la société d'une relation idéologique duelle : dominant/dominé.

Cette conception dont on n'expose ici que les linéaments, offre un large terrain d'études à la critique marxiste car elle soulève l'épineux problème d'une lecture des productions culturelles qui n'irait pas dans le sens de celle(s) de la classe au pouvoir sans empiéter sur la liberté de création et de production. Cette réflexion, pour en terminer, qui fait de l'œuvre artistique une production idéologique autant qu'une production d'idéologies, n'a pas la prétention d'analyser tous les mécanismes, les effets engendrés (effets ludiques par exemple) par l'art en général.

De même, pour ce qui regarde les productions scientifiques et techniques, la problématique avancée n'est pas de mise, car elle conduirait aux aberrations anciennes du type « science bourgeoise, science prolétarienne ». (f)

(f) *La problématique n'est en effet pas de mise sous cette forme. Cela n'empêche que les rapports science/idéologie sont aujourd'hui loin d'être élucidés, et par ailleurs suffisamment importants pour y revenir dans un article ultérieur. Les marxistes se partagent à ce sujet en différents courants de pensée. Les uns, que l'assimilation entre objet concret et objet pensé conduit à une conception mécaniste de la théorie du reflet, disjoignent absolument les champs de la science et de l'idéologie; ils rejoignent ainsi les positivistes, pour qui la nature est simplement à dévoiler, au sens propre du terme. Le processus de production de la connaissance scientifique est alors entièrement à analyser à l'intérieur de la problématique scientifique. Pour les autres, la connaissance scientifi-*

Lénine, pour sa part, insistait à ce propos sur le noyau objectif de la culture (la science) qu'il convenait de développer dans un pays arriéré comme la Russie révolutionnée. (g)

Enfin, on ajoute que toute initiative de révolution culturelle passe par une mise en cause des appareils idéologiques d'Etat, l'école principalement. (h) Ce dont on ne parle pas ici, mais il est clair que la culture ne tombe pas du ciel. Une parenthèse pour terminer. Compte tenu de ce que l'on vient d'écrire, faut-il conclure que tout ce qui échappe à la notion de culture au sens étroit, tout ce qui concerne les réalités morales quotidiennes, n'a pas à être pris en charge par une politique culturelle matérialiste ? A moins de tomber dans un moralisme rigide et théologique, il est évident que les difficultés existentielles n'ont pas à être résolues par un parti à coups de dogmes et de théorisation hâtive, mais c'est à coup sûr une pratique marxiste que d'être à l'écoute des revendications différentielles (non économiques et non politiques en première instance) plurielles qui surgissent çà et là dans la société pour « faire apparaître politiques des questions qu'on tenait auparavant comme privées » (6) (avortement, contraception, sexualité) en les reliant au processus général de la lutte des classes.

REMARQUES SUR LA CULTURE « PROLÉTARIENNE, BOURGEOISE, DE MASSE, OUVRIÈRE... »

Périodiquement, dans le mouvement ouvrier, renaissent les anciennes querelles ; ainsi celle de l'art prolétarien. Sans doute, le phénomène n'a jamais été théorisé avec quelque rigueur et ceci explique les significations diverses données à l'art prolétarien selon le contexte historique (7). Ce qui est certain, par contre, ce sont les opinions de Marx, d'Engels et de Lénine qui ont sans cesse dénoncé l'appauvrissement

que trouve sa source dans l'idéologie, mais dans cette optique même, des différences de points de vue subsistent : pour Gramsci par exemple, la science fait partie de la superstructure, elle est une idéologie. Il argumente « par le fait qu'elle a subi des périodes entières d'éclipses, obscurcie qu'elle fut par une autre idéologie dominante, la religion qui affirmait avoir absorbé la science elle-même », ainsi que par le fait que « la science ne se présente jamais comme une pure notion objective : elle apparaît toujours revêtue d'une idéologie ». Par contre, pour le courant althussérien, si la science prend bien naissance sur le terrain de l'idéologie, elle ne peut le faire qu'au prix d'une rupture épistémologique, concept emprunté à Bachelard, rupture qui chasse l'imaginaire du domaine de connaissance et qui fait basculer ce dernier de l'idéologique vers le scientifique. L'œuvre de Galilée, le Capital de Marx représentent des exemples de ces ruptures. (P.G.)

(g) *On s'aperçoit aujourd'hui que cette conception ne vaut pas que pour la Russie arriérée. Dans un pays technologiquement aussi développé que le nôtre, les idées qui sont à la base de la physique du XVIII^e siècle (le principe d'inertie de Newton) ne font pas encore partie du sens commun, comme l'ont montré des enquêtes menées sur le modèle des sondages d'opinion. Intégrer davantage d'éléments scientifiques dans la culture générale est une tâche qui reste à accomplir pour l'essentiel. (P.G.)*

(h) *N'oublions cependant pas les autres et notamment, l'influence grandissante des mass-media audio-visuels (Rosier les suggère d'ailleurs via les feuilletons TV) (D.D.)*

culturel que comportait l'émergence d'une culture fondée uniquement sur la condition spécifique prolétarienne comprise comme « culture autonome non pas du peuple, mais de son avant-garde ouvrière » (8).

Le refus des alliances (avec les intellectuels, mais aussi avec les autres classes sociales), l'hypostase des différences entre classes, elles-mêmes figées dans leur opposition, l'hypothèse d'une psychologie de classe productrice d'œuvres culturelles spécifiques, la volonté de faire naître un art nouveau « ex nihilo », l'accent mis sur l'origine de classe : telles sont, pêle-mêle, les erreurs commises par les partisans d'un art prolétarien selon les marxistes qui ont combattu ces tendances au nom d'une assimilation critique, non passive, mais la plus large possible de la culture des siècles antérieurs. Cette attitude, qui fut celle de Lénine dans sa polémique avec l'un des principaux défenseurs de l'art prolétarien, Bogdanov (9), Claude Renard dans un article récent la résumait en écrivant : « Le mouvement ouvrier ne pourra vaincre les obstacles actuels et réaliser sa propre émancipation culturelle que dans la mesure où sa politique de classe prendra en charge — et c'est à ce propos que Lénine parlait d'assimilation critique — toutes les valeurs culturelles que l'humanité a produites » (10).

Que la culture prolétarienne relève d'une mythologie appauvrissante, soit. Mais ne peut-on user de la notion de culture bourgeoise pour dénigrer ou simplement saisir une certaine réalité esthétique ambiante ? Succinctement, on pense à ce sujet — et que l'on excuse la formulation par trop résumée — qu'il existe un mode d'appréhension bourgeois de la culture (codes enseignés par l'école), une idéologie esthétique bourgeoise (la culture comme supplément d'âme, luxe...), une pratique culturelle bourgeoise (deux implications : châtrer la création, écarter les masses de l'art), une culture de masse investie massivement par l'idéologie dominante (feuilletons télévisés, ...) et des œuvres artistiques détournées de leur finalité et fonctionnant comme moyen d'oppression théorique à leur corps défendant. Productions qu'il appartient de retourner et d'éclairer autrement par une vision matérialiste suscitée et encouragée par des instances (partis, syndicats, ...) qui pourraient être ensemble des écoles de contre-lecture.

Face aux mécanismes culturels institutionnalisés de la bourgeoisie, il y a et il ne convient pas de la négliger, une culture ouvrière souvent manifestée par un manque ou un besoin, une parole défensive et rare avec laquelle il faut compter, on le répète, car on n'impose pas la culture de l'extérieur (11), projet absurde d'ailleurs car personne n'a le monopole de la culture et de sa diffusion. (i)

(i) Je tiens ce passage pour capital ; à lui seul, il mériterait d'amples développements. Qu'on songe aux difficultés culturelles éprouvées par les régimes socialistes qui se sont développés dans des sociétés de « culture traditionnelle » : l'URSS en premier mais, plus récemment, l'Afghanistan où l'imposition d'autres modèles de conduite — et donc d'une autre culture au sens large — semble toujours poser de graves problèmes au sein des populations. Et chez nous, s'il est erroné d'opposer « culture bourgeoise » et « culture prolétarienne », il existe néanmoins des éléments de culture populaire avec lesquels il faut effectivement compter. C'est d'autant plus difficile que, comme le montre fort bien Bourdieu (« La Distinction », Ed. de Minuit, 1979), cette culture populaire est pour une part importante production de l'idéologie dominante et qu'elle produit des

De ce fait, seule l'union des forces du travail et de la culture (12) peut réussir à créer cette dynamique culturelle, condition essentielle à l'approfondissement de la démocratie et à la marche vers le socialisme (13).

effets idéologiques dominés (ce qui donne d'ailleurs raison à Rosier quand il dit qu'une pratique se nourrit d'effets idéologiques qu'elle transforme en effets seconds irréductibles aux premiers). (D.D.)

(1) Cette brochure est disponible au PCB, av. de Stalingrad 20, 1000 Bruxelles.

(2) Ce n'est pas un reproche au niveau politique bien sûr, compte tenu de l'utilisation du document.

(3) Voir à ce sujet et pour la peinture l'article de R. Somville dans « Le Drapeau rouge », 14/15 août 197...

(4) Cf. Jacques Milhau : *Le marxisme en mouvement*, P,U,F., Paris, 1975.

(5) On songe surtout aux travaux de Balibar et de Macherey.

(6) Dominique Lecourt : *Dissidence ou révolution*, Ed. Maspéro, Paris, 1978.

(7) Voir à ce sujet : Claude Frioux : *Lénine, Maïakovski, le Proletkult et la révolution culturelle*, dans « Littérature » n° 24, décembre 1976.

(8) C. Frioux, op. cité.

(9) A. Bogdanov : *La science, l'art et la classe ouvrière*, Ed. Maspéro, Paris, 1977.

(10) « Le Drapeau rouge », 12 juillet 1978.

(11) Cf. Michel Verret : *Sur la culture ouvrière*, « La Pensée » n° 163, juin 1972.

On veut dire entre autres choses ici, pour préciser : 1°) la culture prolétarienne, ça n'existe pas ; 2°) il faut éviter toute pratique de parachutage culturel qui ne tiendrait pas compte du degré de culture du public potentiel visé, bref qu'on ne programme pas au nom de la Révolution les revendications culturelles du Proletariat.

(12) Pour reprendre une expression du P.C.E.

(13) Cf. Guy Konopnicki : *Ballades dans la culture*, Ed. Sociales, Paris, 1978.

A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE SA MORT

Joseph Poelaert ou le colosse de pierre

Le centenaire de la mort de Joseph Poelaert, qui disparut le 3 novembre 1879, est passé à peu près inaperçu. La Ville de Bruxelles lui consacra cependant une exposition qui coïncidera peut-être avec l'achèvement du ravalement des façades du palais de justice de Bruxelles, son œuvre capitale.

C'est de cette œuvre, qui suscita l'intervention royale, les débats du Parlement, des Conseils communaux et provinciaux, de vives réactions dans l'opinion publique, que nous traiterons dans cet article.

Monument caractéristique de l'architecture officielle, elle apparaît en outre comme une pièce maîtresse de l'urbanisme bruxellois, à l'articulation de la ville haute et du dynamique faubourg Louise.

Quand Poelaert se voit confier les plans de l'édifice, dans les circonstances que nous verrons, il s'est déjà acquis une réputation solide. Nous pouvons encore en juger aujourd'hui car quelques bâtiments seulement qu'il édifia ont été détruits ou dénaturés.

Il remporte successivement les concours publics ouverts en vue d'édifier la fontaine de la place Rouppe (1846), la Colonne du Congrès (1850) et l'église de Laeken (1854). Il a, entre-temps, dressé les plans de l'église Sainte-Catherine (1853). Le succès de la Colonne du Congrès lui vaut d'être nommé architecte de la Ville.

UN TEMPLE POUR LA JUSTICE

L'institution judiciaire avait été installée en 1816, sous le régime hollandais, dans un ancien couvent des Jésuites dont l'entrée avait été ornée d'un péristyle inspiré du Panthéon. Le droit se devait d'affirmer son ascendance romaine. L'édifice, qui se trouvait au bas de la rue de Ruysbroek et survécut à son remplaçant jusqu'en 1892, se révéla rapidement trop exigü pour contenir l'appareil judiciaire du nouvel Etat belge.

Différents emplacements furent envisagés pour sa reconstruction : l'ancien site, l'hôpital Saint-Jean tout proche (il sera démoli en 1846 pour créer le quartier de la place Saint-Jean), le nouveau boulevard du Régent (entre la place du Trône et la Porte de Namur). Cette dernière proposition, véritable pari sur la croissance des faubourgs qu'amorçait le Quartier Léopold, suscitait l'appréhension des citoyens de devoir gravir le versant est pour s'y rendre.

En 1837, un accord de principe est signé entre les pouvoirs publics intéressés pour assurer le financement de l'ouvrage. La Ville et la Province supporteront chacune un sixième du coût, l'Etat les quatre sixièmes restant. Le budget est estimé à 3,7 millions.

Malgré la rareté des transports en commun, une préférence semble se dégager pour le haut de la ville. En 1840, un magistrat qui préfère garder l'anonymat, plaide vigoureusement en faveur de cette implantation excentrée.

« Au point de vue de l'avenir de Bruxelles, comme ville de cour et comme ville élégante, l'emplacement du boulevard du Régent est préférable. Voyons s'il est préférable aussi du point de vue de la convenance et de l'utilité particulière des magistrats, du barreau et des justiciables. Si j'examine bien la liste de mes collègues de tout degré, je pense que l'emplacement du boulevard du Régent serait moyennement à la même distance de leur demeure que l'emplacement de la rue de Ruysbroek ou que l'emplacement de la rue de l'Hôpital.

Ceux de ces messieurs qui sont en ménage, demeurent, pour la plupart, vers le haut de la ville, à mi-côte et sur le plateau du côté de l'est ; le côté des Marolles est trop mal habité ; la partie marchande de la ville trop chère en prix locatif ; le haut de la ville offre seul encore quelque asile convenable aux positions tranquilles et modestes ».

Notre auteur, poursuivant son étude de sociologie urbaine avant la lettre, examine ensuite le sort des avocats. « Tout considéré, et pour tirer une moyenne, je pense qu'il y aurait quelques minutes, peut-être deux minutes, de distance de plus pour l'emplacement du Boulevard ».

Passant ensuite en revue les justiciables des différentes cours dispersées à travers le pays, il se préoccupe enfin du public. « Quant au public des audiences criminelles, correctionnelles et de police, c'est une question fort ardue pour moi de savoir s'il est bien utile qu'elles soient assez rapprochées des plus hideux quartiers de Bruxelles pour que la population de ceux-ci assiègent continuellement le prétoire, lui donne toutes ses heures libres et s'y nourrisse chaque jour de mauvais spectacles et de mauvaises leçons. J'ai toujours pensé que pour la décence de la justice, il n'était pas indifférent que son temple fut entouré de paix et de silence ; et ce n'est que sous ce rapport surtout



que la majesté de l'édifice et du prétoire me paraît offrir un côté de véritable utilité sociale ». (1)

Le nouveau palais de justice ne vit pourtant pas encore le jour. Le gouvernement catholique envisageait sans faveur les grands travaux de la capitale, bastion du libéralisme. Comme il s'opposera à de nombreuses reprises à son accroissement territorial, il différera la construction du palais.

C'est V. Tesch, ministre libéral de la Justice de 1850 à 1855 et de 1857 à 1865, avant de devenir gouverneur de la Société Générale, qui reprit avec la Ville les difficiles négociations.

Avec la croissance urbaine, un nouveau site se dessine dans l'axe de la rue de la Régence projetée. En 1859, la Ville propose de mettre le projet en concours. Certains conseillers souhaitent voir les concurrents défendre l'implantation de leur choix. Le bourgmestre De Brouckère craignant à nouveau que le projet n'avorte obtient l'imposition du lieu malgré le cri du conseiller Tielemans : « Vous aboutirez toujours à quelque chose si vous mettez le feu aux artistes ». (2)

Vingt-huit projets furent présentés au concours de 1860. Aucun ne fut jugé digne d'être retenu. Nous ignorons sur quoi se fonde L. Ranieri pour affirmer : « Poelaert, qui présidait les jurys n'était sans doute pas étranger à ces échecs. » (3) Le jury final, présidé par le Procureur général Leclercq, comprenait 18 membres dont 5 architectes parmi lesquels J. Poelaert. Toujours est-il qu'en mai 1861, ce dernier reçoit commande de l'étude dont il déposera l'avant-projet en avril 1862. L'utilité publique est décrétée. La construction titanesque dont il ne verra pas le couronnement va pouvoir commencer.

LE SOMMET DE L'ARCHITECTURE HÉGÉLIENNE

Pour bien comprendre l'importance historique de l'œuvre de l'architecte bruxellois, il nous faut la situer dans son contexte idéologique. L'observateur ne peut qu'être frappé de l'homologie que présentent le caractère abstrait de l'Etat, l'idéalisation du droit et les formes conventionnelles de l'architecture néo-classique supposées incarner des valeurs éternelles et universelles.

La pensée de Hegel contient, subsumés sous un système cohérent, les éléments que nous retrouverons épars dans l'idéologie politique, juridique et artistique des penseurs de la bourgeoisie parvenue au pouvoir. Ses « Principes de la philosophie du Droit » où l'Etat est décrit comme l'incarnation de la raison voisinent avec son esthétique du contenu spirituel.

Dans sa conception de l'art, l'Idée, l'Absolu vont devoir pénétrer les formes, modeler « la nature extérieure qui, par elle-même, est dépourvue de toute signification absolue, de toute intériorité subjective, ce qui lui permet de n'exprimer que d'une façon purement allusive le spirituel dont elle doit former le réceptacle transfiguré par la beauté ». (4)

(1) *De l'emplacement du palais de Justice de Bruxelles*, par un magistrat.

(2) *Bulletin communal*, 1859.

(3) L. Ranieri. *Léopold II, urbaniste*. Hayez, 1973.

(4) G.W.F. Hegel. *Esthétique - Architecture - Sculpture*. Aubier, 1964.

On conçoit alors aisément que la poésie soit « le vrai art absolu de l'esprit se manifestant en tant qu'esprit. Seule en effet la parole est capable de s'approprier, d'exprimer, en en faisant un objet de représentation tout ce que la conscience conçoit et revêt d'une forme qu'elle trouve en elle-même. » (5)

L'architecture, quant à elle, combine les besoins à satisfaire (but et destination de l'édifice) et la signification spirituelle, « l'idée du beau telle qu'elle s'incarne dans la matière sensible de l'art. » (6)

Les considérations de Hegel sur l'architecture classique (gréco-romaine) ou romantique (gothique ou ogivale) se retrouvent chez les théoriciens du jeune Etat belge.

Le principal d'entre eux, l'archéologue Schayes consacre en 1840 un mémoire à *L'Epoque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique*. Son *Histoire de l'architecture en Belgique* (1849) est le manifeste de l'éclectisme, concept sous lequel il faut entendre la recherche de l'expression architecturale, du style, les plus aptes à traduire l'Idée.

Au concours de 1852 pour l'édification de l'église de Laeken, le jury dont Schayes est le rapporteur, distingue les trois projets que Poelaert, sous un pseudonyme a présentés : deux de style gothique, un de style roman. Le roi choisit l'un des projets gothiques. L'édifice demeurera inachevé, suite au choix d'une pierre trop friable pour être sculptée.

En 1857, dans son *Coup d'œil sur les travaux de Construction ou de Restauration en style du Moyen-Age exécutés en Belgique depuis 1830*, Schayes exaltera « l'art appelé à si juste titre l'art chrétien » comme Hegel avait loué avant lui l'accord que les œuvres gothiques « réalisent entre la forme architectonique et l'esprit intime du christianisme. » (7)

Si les bâtisseurs d'églises disputent des nuances du roman, du romano-byzantin ou du gothique, le choix du style le plus approprié à tel ou tel bâtiment n'est pas toujours aisé. Pour édifier en 1875 une synagogue dans la rue de la Régence nouvellement tracée, l'architecte rejette le style égyptien « qui ne pouvait rappeler aux Hébreux que leur servitude. » (8)

J. Poelaert, nourri de la doctrine éclectique dont ses réalisations témoignent, n'eut sans doute pas d'hésitation à se ranger dans la tradition néo-classique afin de placer le Droit universel, éternel et absolu sous la tutelle de l'Etat incarné par son roi. (9)

Le choix d'un style, malgré ses règles partiellement codifiées, ne résout pas automatiquement les problèmes auxquels l'architecte fut confronté : problèmes de composition dus aux proportions monumentales, à la recherche d'unité malgré la forte déclivité du site, à l'insertion

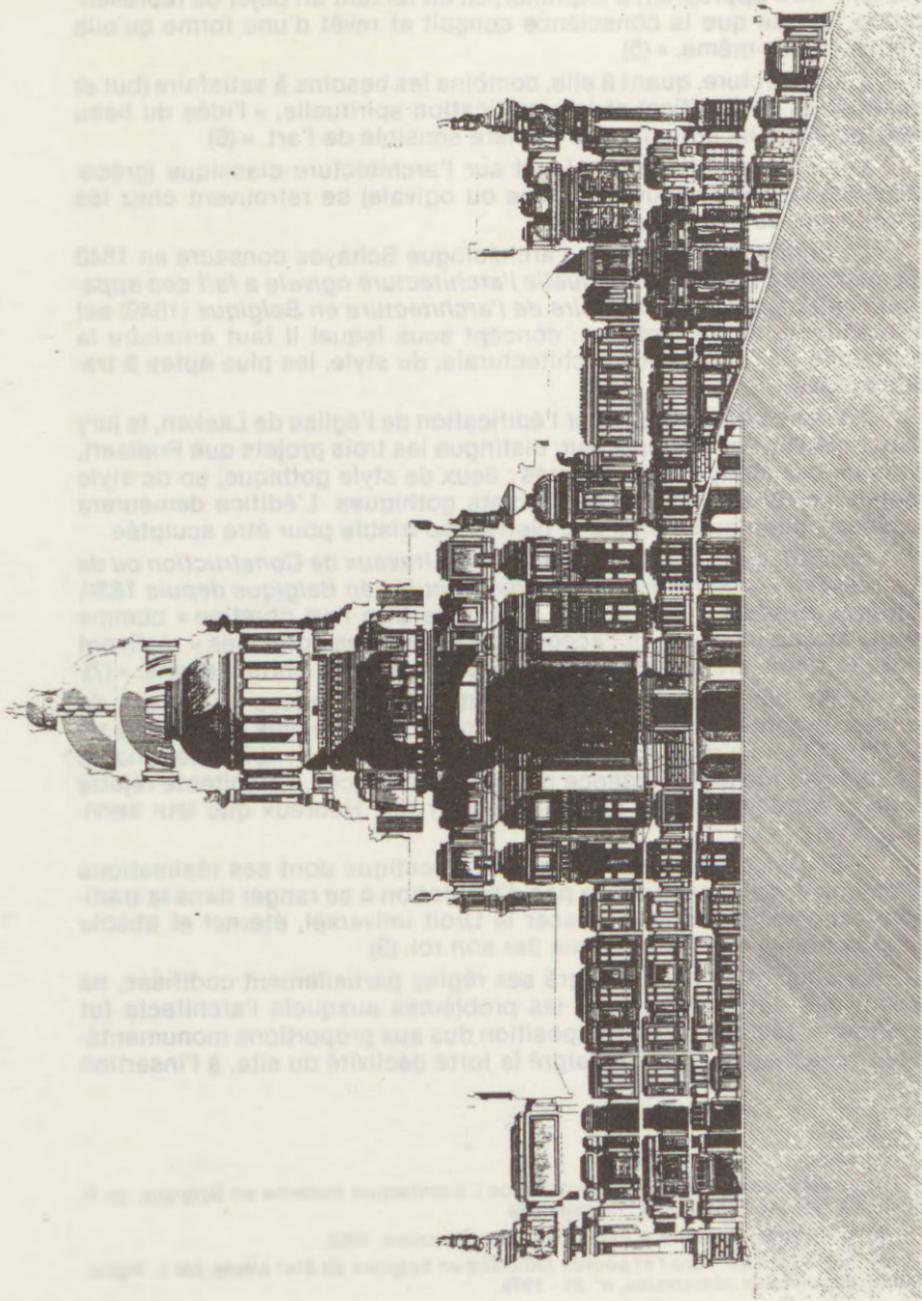
(5) Idem.

(6) Idem.

(7) La citation de Schayes est extraite de *L'architecture moderne en Belgique*, de P. Putemans. Vokaer, 1974. Hegel : *ouvrage cité*.

(8) L. Hymans. *Bruxelles à travers les âges*. Bruxelles, 1883.

(9) Voir à ce sujet : *Droit et pouvoir judiciaire en Belgique au XIX^e siècle*, par L. Ingber. Journal des Juristes démocrates, n° 21 - 1979.



dans le paysage urbain, problèmes de construction et de stabilité, problèmes financiers enfin.

Dans ces dernières préoccupations, Poelaert fut, à vrai dire, secondé par un remarquable service technique. Nous devons à l'ingénieur F. Wellens, son directeur, la relation des controverses qui entourèrent la détermination du couronnement de l'œuvre : « Il est un élément important du projet de M. Poelaert sur lequel, dès l'origine, le monde artistique s'est divisé. On s'est demandé si la construction d'une coupole était justifiée. Les adversaires de ce couronnement... faisaient... remarquer qu'en règle générale il n'est pas d'usage de surmonter les édifices civils d'un dôme; que ce couronnement appartient aux cultes religieux; que d'ailleurs le style adopté par l'auteur du Palais de Justice appartenant à l'art grec, il n'y a pas d'exemple d'un temple de la Grèce antique surmonté d'une coupole... » (10) L'auteur nous fait mesurer ensuite que les contradictions stylistiques ne sont en somme que le reflet d'une idéologie composite dans laquelle la justice et l'Etat sont, de droit divin, éternels.

« Partant de ce principe, que dans la composition d'un monument on doit pouvoir lire sa destination, n'est-il pas naturel que M. Poelaert, chargé d'élever un palais à la justice, considérée avec raison comme une émanation divine, ait voulu la glorifier en surmontant d'un dôme le temple où elle se rend ? »

En réalité, Poelaert semble avoir mis longtemps à choisir un couronnement. Sa grande maquette de 1875 nous montre encore un étage pyramidal de volumes cubiques surmontés d'une timide coupole presque effacée. L'élévation du bâtiment l'a aussi conduit à reconsidérer à plusieurs reprises le couronnement afin de lui donner sans cesse plus d'élancement. Les mêmes considérations visuelles avaient déterminé l'évolution de la couronne de Saint-Pierre de Rome. Toujours est-il que le bruit commença à se répandre que les fondations et les soubassements réalisés ne pourraient supporter la charge d'une telle superstructure, au point que des parlementaires s'en émurent et qu'une commission technique dut s'assurer de sa stabilité.

L'augmentation constante de la dépense suscita d'autres remous. Aux interpellateurs, le bourgmestre Anspach n'hésita pas à lancer : « Qu'il soit le plus coûteux possible ! » (11) Quelques années plus tard, la Ville refusera cependant d'assurer plus longtemps sa part de la dépense.

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

L'inauguration eut lieu le 15 octobre 1883.

A cette occasion, l'éloquence du procureur général Ch. Faider est à la mesure de l'événement : « La justice s'étend à tous les droits; elle appartient à tous les citoyens; elle est égale pour tous; ce vaste palais comprend toutes les juridictions, il s'ouvre à tous les réclamants, il est une propriété sociale, il est un des chefs-d'œuvre de ce luxe public, dont

(10) F. Wellens. *Le nouveau Palais de Justice de Bruxelles*, 1881.

(11) *Bulletin communal*, 1874.

les monuments répandus partout et pour toutes les destinations, marquent la grandeur morale de notre pays ; car à mesure que nos lois perfectionnent la condition des hommes, notre architecture s'enrichit de symboles qui sont un langage universel et une histoire nationale. Pourquoi ce palais de justice est-il immense ? Parce que la justice belge est universelle. Pourquoi est-il magnifique ? Parce qu'il appartient à tous, au plus humble salarié comme au prince opulent ; l'un et l'autre y entrent avec les mêmes droits, avec la même confiance, avec la certitude d'une même justice : tous les deux courberont le front sous le même joug, et pour assurer au pauvre cette même justice, la loi lui prêtera son assistance. Voilà le langage de ce palais... ».

Le roi Léopold II, à qui s'adressent les différents orateurs, leur répond tour à tour. Le dernier à prendre la parole est le doyen des ouvriers qui ont travaillé à la construction du palais : « Nous serions ingrats, Sire, si nous ne témoignions pas, à cette occasion, notre profonde gratitude pour tous les bienfaits que répandent sur nous et nos familles les grands travaux de l'Etat ; nous y trouvons l'occasion de mettre en pratique les connaissances que nous avons le bonheur d'acquérir dans les académies publiques. En cherchant, sous l'habile direction de nos patrons, à faire de ce palais une œuvre digne de l'industrie du pays, ainsi que de l'artiste qui l'a conçu, nous espérons obtenir la haute approbation du roi et justifier la sollicitude dont la classe ouvrière est l'objet ».

Dans sa réponse, le roi se dit sensible à l'adresse des ouvriers : « Vous savez que personnellement j'aime les travaux et les travailleurs. Mes efforts tendent à ouvrir de nouveaux horizons à leur activité et à trouver de nouveaux débouchés aux produits nationaux ».

Et comme le note le *Moniteur belge* : « Ces paroles ont été chaleureusement applaudies par les braves travailleurs auxquels elles étaient adressées. Les groupes d'ouvriers ont ensuite défilé devant Leurs Majestés au son de la musique, exécutant des pas redoublés ».

Et pourtant, comment ne pas se souvenir de ce que les revendications ouvrières se sont déjà manifestées avec moins de bonhomie. Dix ans plus tard, la Belgique connaîtra sa première grande grève générale qui va durablement bouleverser tous les rapports sociaux. Avec ces changements se fissure la conception de l'Etat du bien commun. « ... pour que ... les classes aux intérêts économiques opposés ne se consomment pas, elles et la société, en une lutte stérile, le besoin s'impose d'un pouvoir qui, placé en apparence au-dessus de la société, doit estomper le conflit, le maintenir dans les limites de l'« ordre » ; et ce pouvoir né de la société, mais qui se place au-dessus d'elle et lui devient de plus en plus étranger, c'est l'Etat ». (12)

Il va devenir de plus en plus difficile d'achever le palais, parce que l'idéologie sur laquelle il repose perd de jour en jour de sa crédibilité et que les lourdes dépenses qu'il impose deviennent en conséquence moins acceptables.

(12) F. Engels. *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, 1884. Editions sociales.

Alors commencent d'interminables querelles sur l'aménagement des abords. Poelaert avait rêvé pour son palais d'un dégagement périphérique à sa mesure jusqu'au boulevard de ceinture, d'une part, juqu'à la rue Haute, de l'autre.

L'escalier monumental, aujourd'hui inutilisé, qui relie la salle des pas-perdus à la rue des Minimes reste le témoignage le plus éloquent de la grandeur que l'architecte avait voulu conférer à cet accès depuis la ville basse (voyez la coupe que nous reproduisons).

L'opinion publique exige cependant le relogement des habitants des Marolles qui seraient expropriés par les tracés nouveaux. Ne parlet-on pas en 1908 de déplacer 20.000 habitants pour « dégager notre superbe Palais de Justice de la populace de bâtisses lépreuses qui grouille à ses pieds ». (*Le Petit Bleu*, 28/11/1908).

La guerre interrompt les projets.

Nouveau concours public en 1927 pour l'achèvement des abords, remporté par A. Puissant.

La construction du palais avait duré dix-sept ans. Quarante-quatre ans plus tard, lors du deuxième concours, son environnement est encore en question.

UN REGARD NEUF

Aujourd'hui, le nettoyage du palais rend à nouveau visible le mariage des pierres blanches et bleues dont on avait perdu le souvenir. Mais ces travaux d'entretien sont davantage la conséquence de la vision renouvelée que nous sommes en train d'acquérir qu'ils n'en sont la cause. Cette vision, c'est dans l'insatisfaction engendrée par une évolution urbanistique et architecturale récente qu'il convient d'en trouver l'origine. L'architecture moderne, dans l'esprit de ses initiateurs, promettait une floraison d'œuvres nourries de vie après s'être dépouillée des ornements tombés en désuétude.

Mais l'implacable logique productiviste a progressivement réduit les bâtiments à n'être que des outils privés de leur charge expressive de communication sociale.

C'est précisément la conscience de cette dimension perdue qui nous pousse à revoir le jugement sommaire que portait, il y a une quinzaine d'années à peine, le directeur général de l'urbanisme en Belgique sur ce « stupide XIX^e siècle ».

Il écrivait à propos du livre de Charles Buls : *De l'esthétique des villes* : « Cet ouvrage est plein de bonnes choses ; mais il montre bien la façon dont on concevait l'urbanisme au début du (XX^e) siècle : comme un problème de décor urbain, c'est-à-dire comme un problème relevant uniquement de l'art de l'architecte ». (13)

L'art de l'architecte... l'urbanisme capitaliste de la croissance forcée l'a balayé.

(13) V. Bure in *Principes d'aménagement du territoire et d'urbanisme*, 1963.

EN DIAGONALE

Offensives contre la RTBF

Il y a quatre ans, Leo Tindemans se servait du micro de Radio-Luxembourg pour exprimer son souhait de voir se créer en Belgique une chaîne de radio et de télévision privée.

Jean Gol, président du PRL, vient de prendre le relais. Avec moins d'autorité que Tindemans, qui était à l'époque Premier ministre, mais avec plus d'éclat. Car c'est une offensive spectaculaire qui a été déclenchée le 17 février dernier contre le service public de la radio-télévision.

C'est à la faveur de l'émission dominicale « La parole aux présidents », que Jean Gol a accusé la RTBF de déloyauté, de non-objectivité, d'arbitraire. Et qu'il a claqué la porte du débat politique, en proclamant « On ne fait pas disparaître facilement des témoins à charge ».

Le grand cirque des « libéraux réformateurs » avait commencé. Depuis lors, le spectacle est quasi-permanent. Mais très rapidement, le terrain d'attaque s'est modifié : alors qu'il ne s'agissait au départ que d'une contestation sur le nombre de minutes accordé sur l'antenne au parti de M. Gol, il est apparu — sans que cela surprenne personne — que c'est bel et bien le service public de la radio-télévision qui est mis en cause. Dans une interview à « La Libre Belgique » du 19 février, M. Gol déclare : « La seule façon de libérer l'information, c'est de briser le monopole du service public ». En même temps, il accusait le conseil d'administration de la RTBF d'être « entièrement politisé », ce qui est d'autant plus horrible que le décret portant statut de la radio-télévision prévoit explicitement que le Conseil d'administration « est composé de treize membres élus par le Conseil culturel, qui fait application du système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus et des principes prévus aux articles 165 à 170 du Code électoral. » Et surtout, Jean Gol reproche aux administrateurs d'être liés aux grandes organisations syndicales. Pour lui, la RTBF, c'est « Radio-grève »...

L'offensive politique et idéologique de la droite ne peut être dissociée de la politique budgétaire des gouvernements Tindemans et Martens. Les rabetages successifs dont le budget de la radio-télévision a été victime la privent des moyens indispensables pour produire des programmes de qualité. Cette situation, d'autant plus injustifiée que même le produit des redevances payées par les utilisateurs ne revient pas à la RTBF, rend plus consistante la menace de l'introduction de la publicité commerciale, comme (dernier) moyen de sauver le service public. Un moyen qui ressemble fort à ceux qu'affectionne Gribouille.

Un débat politique devait se dérouler à ce sujet le 29 février, dans le cadre de l'émission télévisée « A suivre ». Le débat a été ajourné.

Qui donc a peur de cette confrontation d'opinions et d'arguments sur l'avenir de la radio-télévision, sa fonction et ses responsabilités ?

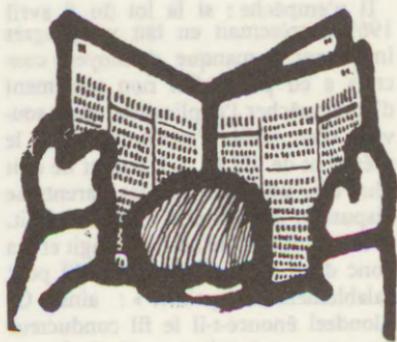
Croit-on vraiment que ce débat puisse être escamoté sans porter gravement préjudice à la démocratie et singulièrement au droit à l'information ?

A LIVRES OUVERTS

POUR REPENSER LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Cent cinquante pages et autant de parrains : c'est en effet là le nombre de personnes qui ont contribué, dans un esprit de recherche ouverte et de confrontation démocratique, à façonner ce livre (1).

L'initiative revient au bureau de l'Union des Juges de la Jeunesse qui avait ouvert le dialogue avec tous ceux qui, à l'un ou l'autre titre, s'intéressaient à ce problème : travailleurs sociaux, avocats, psychologues, médecins, criminologues, éducateurs, professeurs d'université, membres de Comités de protection de la jeunesse, de CPAS, membres du Parquet, représentants de la Ligue des familles, de l'Union des villes et communes, de centres d'accueil, etc. Passé au crible de commissions diverses, le document finalement adopté après trois années d'un travail ardu ne peut pas être considéré essentiellement comme l'œuvre de ses initiateurs, les juges de la jeunesse : si l'U.J.J. « peut se rallier à l'essentiel des conclusions des travaux, elle se réserve le droit de formuler en temps opportun des positions propres ». Il ne s'agit pas non plus d'un document à placer sous l'égide du Centre d'étude de la délinquance juvénile, qui en assure la publication après avoir



contribué à son élaboration. Mais il s'agit assurément d'un travail utile à tous.

L'ouvrage est introduit par G. Blondeel, président de l'U.J.J. S'il souligne le caractère indispensable de la contestation intensive dont a fait l'objet la protection de la jeunesse, il met en garde contre un dénigrement facile de ceux qui, dans le concret, parfois avec jusqu'à 2.000 enfants en charge, doivent prendre des décisions en cette matière délicate entre toutes, où les moyens sont bien loin des besoins. On ne peut exiger du juge de la jeunesse « qu'il ressuscite à tout coup les Mozart assassinés ». Les exemples négatifs sont assurément trop nombreux ; mais nombreux sont aussi les jeunes qui se sont réellement sentis compris et aidés.

Certaines idées assez courantes, parmi les griefs fréquemment exprimés, sont encore jugées fausses par G. Blondeel. Il n'est pas inutile de les mentionner. Ainsi, celle de l'augmentation du nombre de placements en institution. Ces derniers ont en fait diminué depuis 1974. Ou encore, le chiffre fréquemment avancé de 35.000 pour ces placements : ce nombre inclut les enfants placés à charge du Ministère de la Santé publique, tels que les aveugles et les sourds-muets. Le nombre réel de placements s'est stabilisé, selon l'Office de la protection de la jeunesse, autour de 12.800 depuis 1977.

Il n'empêche : si la loi du 8 avril 1965 représentait en fait un progrès important, le manque de moyens concrets a eu pour effet non seulement d'en empêcher l'application, mais souvent d'en trahir l'esprit, souligne le président de l'U.J.J. « L'enfant ne doit plus être un objet que les parents se disputent. Il doit être sujet de droit. C'est avant tout de lui qu'il s'agit et il a donc droit à la parole, dès qu'il peut valablement s'exprimer » : ainsi G. Blondeel énonce-t-il le fil conducteur des pages qui suivront. Il s'agira de renforcer le niveau socio-préventif. Mais « l'extension du cadre de la plupart des services sociaux » nécessaire à cette fin suppose, ferons-nous remarquer, une politique de création d'emplois stables...

Au niveau des personnes, si une plus grande compétence apparaît indispensable, elle ne se comprend bien qu'en tenant compte aussi de la valeur humaine d'un candidat. Ou, pour reprendre les termes de la lettre d'une jeune fille à son juge, du fait qu'un enfant c'est d'abord « un morceau vivant de ce monde, de cette nature, de l'amour qui existe encore et malgré tout ». Le mépris de cet aspect essentiel des choses serait pour G. Blondeel « un mal autrement plus grave que la relativité de l'épreuve complémentaire proposée ».

Au chapitre des options fondamentales, la question des « délinquants » réels — qui sciemment et délibérément transgressent la loi — a fait l'objet de longues discussions. Fallait-il au nom de la qualité de sujet de droit, mettre en cause le caractère irréfragable de la présomption d'irresponsabilité pénale des mineurs ? Le danger évident était dans la difficulté de faire la part des choses entre l'infraction et les circonstances, le manque de maturité. C'est pourquoi le principe de la loi de 1965 a ce propos été corroboré.

Notons aussi que l'idée a été repoussée de confier les décisions entraînant

une restriction des libertés, à un organisme de composition administrative, médicale et sociale comme il en existe dans des pays scandinaves : ce serait là un danger grave, a-t-on conclu. La solution retenue reste le recours au juge de la jeunesse dont la décision sera contraignante et exécutée — c'est à souligner — quelle que soit son implication financière.

Pour ce qui est des Comités de protection de la jeunesse, l'option est de décentraliser ceux-ci pour les rendre plus accessibles, de les doter de compétences plus étendues dans le domaine de l'aide sociale, de resserrer la collaboration entre ces comités et les autres institutions, d'éviter qu'ils apparaissent comme de simples organes du Tribunal de la jeunesse. Celui-ci ne peut plus être un substitut devant les carences de la société, avec pour résultat que chacun s'incline lorsqu'un jugement décide un placement. Aucun mineur ne devrait plus devenir « enfant du juge », si son cas ne relève pas de la protection judiciaire. C'est pourquoi il ne pourra faire l'objet d'une réquisition du Ministère public — avec les effets culpabilisants qu'on connaît — que s'il se met en danger de son propre chef. Dans le cas contraire, l'affaire ne peut relever que du Tribunal de la famille, et les mesures à prendre concernent les parents.

Les mesures à l'égard des parents sont d'ailleurs, elles aussi, à revaloriser dans une optique d'assistance éducative. Si la possibilité reste envisagée d'obliger les parents à placer un mineur dans une institution, désignée par le juge, ce serait non plus aux frais du Ministère de la Justice mais de l'Office de protection de la jeunesse. Et l'enfant doit pouvoir être confié à un organisme spécialisé de protutelle, dûment agréé, afin d'éviter à la fois que l'autorité parentale en défaut soit maintenue par facilité, et que le juge soit obligé d'agir à la place de protuteurs défailants. Les enfants de parents

déchus doivent échapper à la sphère judiciaire.

La question de la majorité a été un autre objet de controverses. Il n'est certes plus acceptable qu'un jeune de 18 ans ne puisse pas valablement contracter un bail, une police d'assurance. Mais dans quelle mesure l'abaissement de la majorité entraînera-t-elle des changements réels dans la vie des jeunes, comme le cas de la France y donne à réfléchir? Et cette mesure n'aura-t-elle pas des conséquences graves pour les jeunes en difficulté? Une solution de compromis est ici proposée pour les jeunes de plus de 17 ans. Quant à la première interrogation, elle ne me semble pouvoir trouver de réponse que dans une politique capable de promouvoir l'indépendance des jeunes, c'est-à-dire une véritable politique anticrise, et dans le souci des forces de progrès de favoriser (d'abord en leur sein) une transformation des mentalités quant à la place de la jeunesse dans notre société.

A propos du rôle du juge de la jeunesse, outre l'exigence de critères de sélection plus rigoureux mais aussi d'une meilleure rémunération, on notera l'idée que le système judiciaire, si son fonctionnement est effectivement à assouplir, reste un moyen de protéger les droits de l'homme par les garanties et recours qu'il offre. Mieux informer sur ces derniers, assurer un meilleur exercice des droits de la défense, une intervention plus précoce et plus rapide de l'avocat, sont des objectifs essentiels.

Ce sont là, sommairement évoquées, quelques idées dont cet ouvrage fait l'exposé détaillé, argumenté. On recommandera sa lecture à tous ceux que cela concerne. Tout en regrettant qu'une pointe d'optimisme un peu illusoire, peut-être, en affaiblisse les conclusions : « Le véritable relais est dès lors politique. (...) c'est au législateur qu'il revient de modifier la loi, afin que ce progrès devienne réalité ». Comme

s'il suffisait — chose aujourd'hui faite et qui dans les grandes lignes va dans le sens des réformes souhaitées — de modifier les textes : la destinée de la loi de 1965 prouve assez le contraire. Aujourd'hui autant qu'hier il dépend de l'action de tous et de l'engagement des mandataires politiques, que la loi soit pleinement appliquée. La question se pose d'autant plus que la « communautarisation » dans le cadre de laquelle s'inscrit désormais la protection de la jeunesse, n'est pas liée loin s'en faut à des pouvoirs régionaux réels. Et l'on risque de voir continuer de s'aggraver, en certains de ses aspects les plus dramatiques, le processus de marginalisation de la jeunesse dans la crise actuelle ainsi que — et ceci n'est pas étranger à cela — le dangereux divorce entre la politique et la vie réelle.

P.E.

(1) « *Repenser la protection de la jeunesse (1965-1979)* ». Centre d'étude de la délinquance juvénile, Publication n° 46, 1979. Avenue Jeanne, 44, 1050 Bruxelles.

LA RÉSISTANCE EN BELGIQUE

par **Hubert Galle**
et **Yannis Thanassekos**

En consacrant un bel album à la « Résistance en Belgique », Hubert Galle et Yannis Thanassekos se sont fixé pour but de montrer la signification réelle de la Résistance en insistant sur le rôle décisif du mouvement ouvrier dans ce combat, ceci afin de contrebalancer toute une littérature qui vise à réhabiliter le fascisme et la collaboration. C'est un objectif louable et cet ouvrage est d'autant plus susceptible de toucher un large public qu'il comprend une abondante iconographie fournie par le Musée National de la Résistance (14, rue Van Lint, 1040 Bruxelles), quelque 250 pages de photographies et de reproductions de

tracts, journaux clandestins et matériels divers du plus vif intérêt.

Le texte qui accompagne ces images est-il de la même qualité? Le respect que j'éprouve pour les buts que s'assignent ses auteurs m'oblige de dire que certains passages de leur livre m'ont étonné. A commencer par l'affirmation que « la Résistance belge puisa ses premières forces soit parmi les rescapés d'une armée en débâcle, soit dans les débris des partis, des organisations ou des syndicats anéantis par le fascisme » (p. 16). Je crois me souvenir qu'il est un parti — le parti communiste — qui ne fut pas « anéanti » malgré les persécutions qu'il connut dès avant le 10 mai 1940, qu'il poursuivit son activité dès les premiers jours de l'occupation et qu'il joua dès ce moment un rôle déterminant dans la création du Front de l'Indépendance dont l'importance est soulignée avec raison tout au long de l'ouvrage.

La Résistance ne fut certes jamais l'apanage de tel ou tel parti ou groupe politique. Sa force fut précisément de réunir des patriotes venus des horizons les plus divers. Mais cela n'implique pas qu'il faille passer sous silence le rôle que les communistes y ont tenu dès le début. Un rôle autrement décisif que celui que les auteurs assignent aux émissions de la radio de Londres et même à la protestation que le cardinal Van Roey adressa au commandement militaire le 8 mai 1942!

A lire le texte, j'ai un moment pu croire que l'évocation même du parti communiste y était proscrite. On y évoque certes l'héroïsme d'Elise Ollevier, de Victor Thonet, de Robert Lejour, mais on ne précise pas qu'ils étaient communistes. Pas plus qu'on ne le dit de Raoul Baligand quand on rappelle le coup de main audacieux du Bois-du-Cazier. Il faut attendre la page 82 d'un ouvrage qui en compte 128 pour que le nom du parti communiste apparaisse enfin avec Julien Lahaut. Crainte assez puérile d'effaroucher le lecteur? Ce

n'est pas la seule faiblesse d'un ouvrage où les erreurs de fait ne manquent pas. Si des prisonniers de guerre soviétiques parvinrent à s'évader et à rejoindre les rangs de la Résistance, pour ne prendre que cet exemple, le rôle qu'ils y jouèrent ne fut certainement pas aussi important que les auteurs semblent le croire. A plus forte raison n'est-ce pas la participation de cette poignée de prisonniers évadés à un mouvement de résistance groupant des dizaines de milliers de combattants qui pouvait inciter les Alliés à redouter « que ne s'établisse à la Libération un régime sinon communiste, du moins prosoviétique » (p. 97).

Le conflit qui opposa le gouvernement Pierlot au Front de l'Indépendance en novembre 1944 se situait sur un autre plan : il fut provoqué par le refus des ministres belges fraîchement débarqués de Londres de tenir effectivement compté des forces qui avaient mené la lutte contre l'occupant et qui réclamaient la formation d'un gouvernement démocratique axé sur la Résistance et les forces jeunes du pays.

Evoquant cette période, les auteurs semblent par moment s'étonner que ce conflit n'ait pas conduit à la guerre civile comme en Grèce. Ils estiment que le Front de l'Indépendance « opta pour une stratégie minimaliste : exercer le maximum de pression sur les autorités légales afin d'obtenir la plus grande participation possible des forces de la Résistance dans la reconstruction du pays et influencer par là le modèle de la société future ». Et ils voient une preuve de ce « réformisme » dans l'attitude du parti communiste qui appela les travailleurs « à œuvrer sans perdre une heure de travail à la reconstruction de l'économie nationale ».

H. Galle et Y. Thanassekos témoignent sur ce point d'un manque étonnant de sens historique. Ou tout simplement de réalisme. Non seulement ils ne tiennent pas compte du rapport de forces existant dans le pays où se

trouvaient les troupes alliées mais ils semblent oublier que la guerre n'était pas finie, qu'il allait encore falloir combattre pendant six mois avant de la gagner.

Curieuse myopie qui ne doit pourtant pas nous faire perdre de vue l'intérêt d'un ouvrage dont les auteurs se sont assigné l'objectif, combien méritoire, de faire mieux connaître de la jeune génération des pages glorieuses de notre histoire. Et qui y réussissent fort bien pour l'essentiel.

Comme l'écrit, dans la préface, Raoul Baligand, en rappelant ce qu'il avait ressenti quand les auteurs étaient allés l'entretenir de leur projet, il faut souhaiter qu'après avoir pris connaissance de ce livre, nombreux seront ceux qui participeront avec plus d'ardeur au combat qui se poursuit aujourd'hui pour l'idéal qui fut celui de la Résistance : un monde sans fascisme et sans guerre.

Pierre JOYE.

Hubert Galle et Yannis Thanassekos. « *La Résistance en Belgique* ». Aux Editions J.M. Collet. Un volume de 128 pages.

RELATIONS DE TRAVAIL ET ACTION SOCIALE

Analyse juridique de la problématique relative à la grève et à l'occupation de l'entreprise

Il s'agit de la thèse de doctorat de M. Marc Rigaux, chargé de cours à l'université d'Anvers. (1) Résumer une œuvre scientifique de cette importance apparaît inadéquat. Par contre relever certains aspects des problèmes développés par l'auteur présente un intérêt indiscutable : liberté de grève, droit de grève, grève spontanée, sauvage, occupation, poursuite des activités... Marc Rigaux fait le point de la situation à ce sujet et trace certaines voies pour une

alternative plus favorable aux travailleurs.

Droit de grève dans le secteur privé

L'auteur rappelle que le droit de grève n'est pas inscrit dans la Constitution belge qui, cependant, reconnaît la liberté d'association dès 1830. Mais les travailleurs ont dû lutter pendant des décennies pour obtenir la liberté syndicale et le droit de grève. Ce droit fait aujourd'hui partie du statut des travailleurs.

Bien qu'aucune loi ne régit la grève, de nombreuses législations et dispositions de droit social lui sont consacrées : par exemple, les clauses de paix sociale inscrites dans les conventions collectives, les conventions d'attribution de la prime aux syndiqués payée dans certains secteurs...

Ou encore, les articles de loi relatifs aux conséquences des jours de grève sur l'assurance maladie, l'assurance chômage, la pension de vieillesse, l'assurance accident de travail, les vacances annuelles, le paiement des jours fériés ; la législation sur les prestations d'intérêt public en temps de paix, etc.

L'examen de ces dispositions amène la conclusion que les grèves autorisées ne privent pas en principe les travailleurs de leurs droits. Ces grèves autorisées sont caractérisées par le respect de la clause de paix sociale, du préavis de grève et de la procédure de conciliation. L'auteur estime qu'un droit subjectif de grève existe dans cette limite. Il y oppose la grève spontanée, qui passe outre à l'un des éléments repris ci-dessus, mais qui est reconnue par le syndicat, et la grève sauvage qui a lieu en dehors de toute procédure et du syndicat. Ces deux formes d'action relèvent de la liberté de grève.

Cette liberté existe et en vertu de leur statut, les travailleurs peuvent

(1) Parue en néerlandais sous le titre *Staking en bezetting naar Belgisch recht*, éd. Kluwer — Antwerpen, 1979, dans la collection « Sociaal recht », n° 6.

recourir à l'action collective. En principe elle ne devrait pas pouvoir entraîner la rupture de contrat pour faute grave.

Droit de grève dans le secteur public

L'examen du droit de grève pour les travailleurs des services publics est d'autant plus intéressant que la plupart des juristes de droit administratif estiment que le recours à la grève leur est interdit. Les faits et arguments rassemblés par l'auteur retiennent l'attention.

Occupation

La grève est un moyen de pression dont le succès est lié à l'efficacité : Dans certaines circonstances — notamment fermeture d'entreprise ou licenciement collectif — la poursuite des activités par le recours à l'occupation de l'usine ou de l'atelier, à la vente des stocks, a fait partie de l'action collective.

Les décisions des tribunaux dans cette matière, appuyées sur des écrits des juristes et le droit de propriété du Code Napoléon, ne laissaient pas beaucoup de chance à une légalisation de ces formes de lutte.

Pour l'auteur, l'occupation est liée à la grève; elle participe du même aspect, tout comme le piquet aux portes de l'usine. Accessoire de la grève, elle sera liée juridiquement à son sort. Par contre la poursuite de la production se heurte plus violemment encore au droit civil et pénal.

Aussi l'auteur estime qu'une alternative devrait être recherchée : elle aurait pour effet de ne plus contraindre les travailleurs à occuper pour sauvegarder leur dignité et leur emploi.

— A long terme, le droit au travail...

Seule alternative valable, la reconnaissance du droit au travail; ce qui implique le plein emploi. Pour M. Rigaux il s'agit d'une solution à long terme.

... par la voie de la démocratie économique.

Entretemps, une meilleure information des travailleurs pourrait constituer un premier pas dans la direction d'un contrôle permettant d'influencer les décisions patronales avant qu'elles ne soient prises; en d'autres termes, il s'agit du développement de la démocratie économique, impliquant le droit à l'information.

Certes, une thèse de doctorat est un ouvrage qui doit répondre à certains critères formels propres à ce genre de recherches. On ne peut donc demander à son auteur de se lancer dans une réflexion sur les nécessaires changements des rapports de production. Cependant, il me semble intéressant de saisir l'occasion de formuler deux remarques :

1) à mon point de vue, le droit au travail est incompatible avec l'économie libre de marché : la stabilité d'emploi ne résiste pas un instant devant la loi du profit; en d'autres termes la garantie du droit au travail s'inscrit dans une rupture avec le système économique existant.

2) les diverses formes de lutte ouvrières et des actions collectives — y compris l'occupation d'usines (2) et la vente des stocks — doivent retenir l'attention des juristes progressistes dans l'optique du changement : rien n'est jamais donné aux travailleurs qui ont dû et devront encore se battre pour améliorer leur sort.

Je pense que certaines actions ouvrières illégales aujourd'hui pourraient ne plus l'être demain si elles sont suffisamment pensées et organisées. La grève a été illégale pendant des dizaines d'années — des grèves ont eu lieu, des travailleurs y ont laissé leur emploi et leur liberté, ont connu la prison, mais

(2) Voir notamment : *Le point sur la grève avec occupation*, Publ. ivandeville, dans le « Bulletin de la F.A.R. », n° 88-89.

aujourd'hui le droit de grève paraît établi dans une certaine mesure. Ne peut-il en être de même pour les nouvelles formes de lutte ?

Cette question pose le problème de

EN REVUES

« DEGRÈS »

« Degrès » est une publication internationale trimestrielle — « revue de synthèse à orientation sémiologique » — qui vient de publier un numéro consacré aux « sémiotiques urbaines » (*). Un numéro à l'image de son thème : dense, touffu. Il arrive même qu'on s'y perde, plusieurs auteurs pratiquant un style où le langage conceptuel — dont nous ne contesterons pas l'utilité — se fait parfois fort ésotérique. Il y a pourtant des fruits à retirer de cette lecture ; pour les spécialistes en sémiologie bien sûr mais aussi pour qui se soucie de « lire la ville » — la lire pour mieux y vivre. Au delà d'une tendance, qu'on croit voir poindre chez certains, à penser la ville un peu au dessus des contradictions de classes, comme une synthèse souhaitée « harmonieuse » des modes de vie et d'expression de ces dernières, se dégage une convergence incontestablement positive : la mise en cause des effets urbanistiques dévastateurs de la rentabilité « néo-capitaliste ». Et il est vrai que le socialisme ne sera que plus difficile à construire dans une cité déshumanisée...

Comme l'explique André Helbo en éditorial, le numéro procède à une approche parallèle de deux villes — Bruxelles et Montréal — selon des

rôle du droit et du droit social dans notre société. Elle mérite une plus longue réflexion.

Jean-Claude BODSON

méthodes différentes dont la confrontation est supposée féconde, même si certaines contributions « ne se donnent pas pour explicitement sémiologiques ».

Mais on s'en tiendra ici à Bruxelles. « Toute ville est forêt de symboles », nous montre à son propos Jacques Pohl, qui a le mérite d'expliquer au préalable quelques termes de sémiologie.

Edmond Radar évoque le bradage architectural et urbanistique de la ville dans les dernières décennies, — depuis que les techniques industrielles sont sous l'emprise du capitalisme moderne avec sa promotion immobilière omnivore, sa « logique unidimensionnelle ». Et pourtant Bruxelles, par sa texture urbaine souple et diversifiée, offrait un terrain favorable à un urbanisme créateur. Elle a d'ailleurs joué au début du siècle un rôle de pointe en matière d'architecture. Edmond Radar mise toutefois sur une reconversion qui reste possible, au delà de ce « Millénaire dégré zéro ».

Le saccage du tissu urbain bruxellois depuis trente ans est aussi dénoncé par Gita Brys-Schatan, qui plaide pour des réaménagements rompant avec l'incohérence et la médiocrité devenues habituelles. Relevons pour ce qu'il a de surprenant, eu égard à l'opposition de l'auteur aux « tours » qui défigurent Bruxelles, son éloge des vertus de

(*) « Degrès » n°19-20, automne-hiver 1979. Square Sainctelette 8, B-1000 Bruxelles (tél. 02/218.05.37). Le numéro : 300 F.

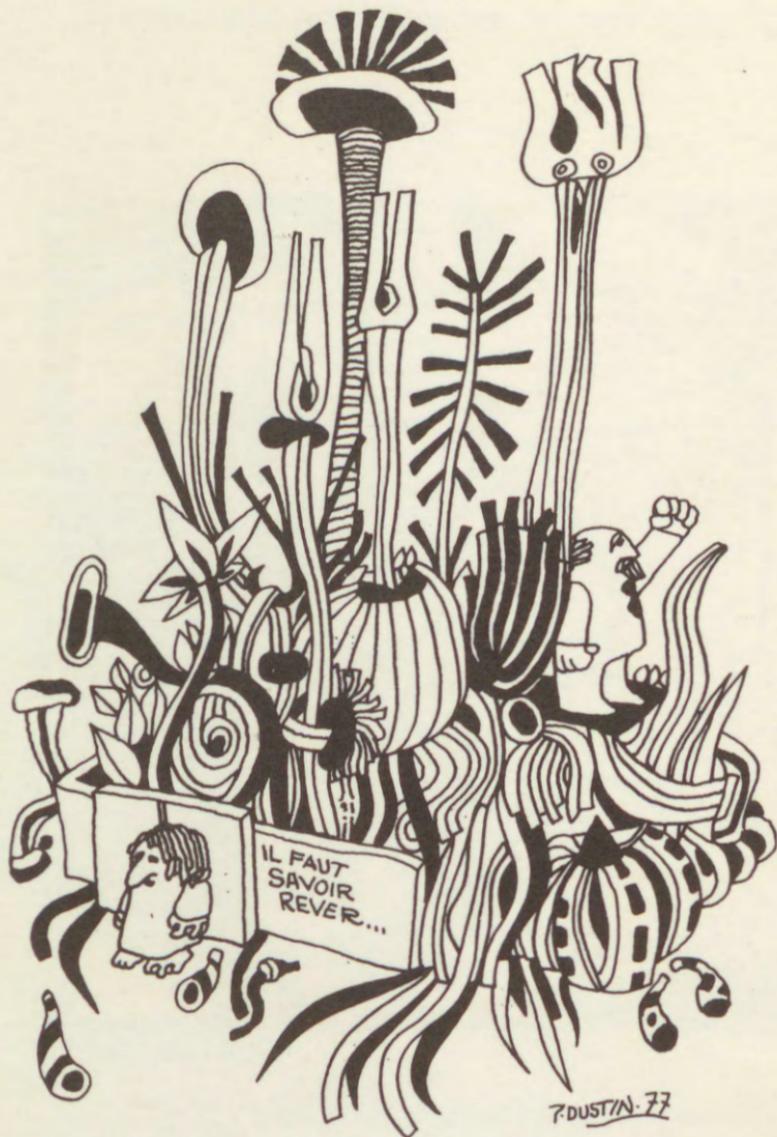
« jungle » d'une ville comme New York : ville fascinante certes, témoinnant en son genre d'une certaine unité organique... Mais la déshumanisation capitaliste des rapports sociaux n'y atteint-elle pas aussi des... sommets ?

J.M. Nobre-Correia s'attache quant à lui aux relations entre « la ville et sa presse ». On compte à Bruxelles sept quotidiens francophones d'information générale dont il analyse, comparative-ment à la presse étrangère, les « créneaux » et les publics (« Le Drapeau rouge » connaissant avec « La Cité » et « Le Peuple » une situation spécifique). La presse bruxelloise, qui a subi une forte hémorragie, paraît à l'auteur d'un niveau très moyen : elle n'a pas encore fait « la mutation qui s'impose » face aux changements sociologiques et technologiques. On se demandera toutefois, quand il distingue journaux dits « de qualité » (« Le Soir ») et journaux « populaires » (« La Lanterne »), ce qu'il entend au juste par la nécessité de répondre à « ce que le public cherche » : sans doute

n'était-ce pas le but de son article de mettre en lumière le rôle aliénant de l'information telle qu'elle fonctionne dans notre société. Mentionnons cependant sa crainte d'une presse « européenne » transmise à distance et prenant le pas sur la presse actuelle.

De Roger Somville enfin — dont un détail des fresques du métro Hankar illustre la couverture —, « Quelques considérations sur l'art mural ». L'intégration des arts plastiques à l'espace bâti n'est pas, et pour cause, une pratique courante dans notre société. Ni au niveau des projets, ni a posteriori. Formation reçue, pouvoirs publics et intérêts privés modèlent l'attitude de maints architectes « tireurs de barres ». Et d'insister sur le rôle de l'enseignement si l'on veut combattre la « fragmentation systématique des êtres » et « oser risquer la joie de vivre ». Une ville qui serait « spectacle total », suggère Roger Somville : pourquoi pas ? Cela passe par les luttes à tous les niveaux.

Pierre ERGO.



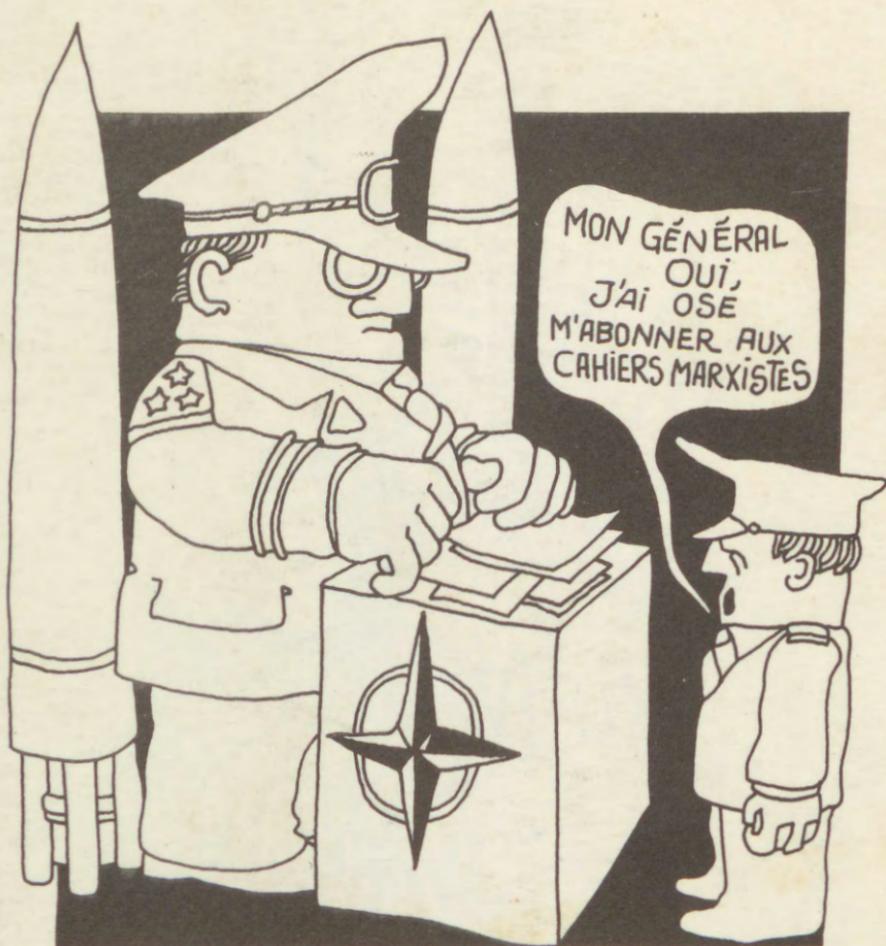
Les pages 1, 3 et 4 de couverture et les pages 11, 15, 24 et 29 de ce numéro sont illustrées par Jo Dustin.

Né en 1936, Jo Dustin crée ses premières toiles en 1959. La démarche au départ est expressionniste : personnages anguleux, villes angoissées. Ensuite une écriture imaginaire naît influencée par les poteries pré-colombiennes, les sculptures africaines. En 1976 une exposition abstraite s'inspire des façades de marbre des églises de Florence. Depuis 1978, sa peinture change fort : gouaches proches des photomontages, des affiches, mélangeant poésie et politique (une dizaine d'expositions à Bruxelles, une à Genève et à Ostende).

Dessinateur de presse, il a travaillé dans « Syndicats » (60-61), « Notre Temps » (75-76) et ensuite à « Hebdo » (76-77). Depuis 1978 il publie ses dessins politiques dans « Le Drapeau Rouge ». A suivre...

Du 5 au 22 mars 1980, une exposition des peintures récentes de Jo Dustin se tiendra dans la Galerie La Forge, 3, rue de Londres, 1050 Bruxelles (de 15 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi).

Un abonnement aux « Cahiers Marxistes »...



T-DUSTIN - 80 -

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 500 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 250 F

Etranger : 600 F

Soutien : F.

ADRESSE : 20, avenue de Stalingrad — 1000 Bruxelles

Téléphone : (02)512.90.12

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles